



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Raymond (Haïti)	1
Discours de M. Mahmud Ali (Pakistan)	5
Discours de M. Jedrychowski (Pologne)	11
Discours de M. Masmoudi (Tunisie)	17
Discours de M. Ahouanmenou (Dahomey)	21
Réponse du représentant de l'Inde	23

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. RAYMOND (Haïti) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations chaleureuses du Gouvernement haïtien et de la délégation que j'ai l'honneur de présider à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre riche expérience d'homme d'Etat, les éminents services que vous avez rendus à la cause de la paix représentent une garantie certaine pour la marche harmonieuse des travaux de la présente session. Soyez assuré, Monsieur le Président, de l'entière collaboration de la République d'Haïti, qui vous prie d'agréer ses meilleurs vœux de succès.

2. Qu'il me soit également permis de saluer le Président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, M. Edvard Hambro, qui a su accomplir sa délicate mission à la satisfaction des Membres de l'Organisation en mettant à contribution son sens élevé de la responsabilité et en s'inspirant des nobles qualités humaines qui distinguent le peuple norvégien tout entier.

3. Si la présente session s'est ouverte avec le cérémonial habituel, si l'Assemblée générale doit y examiner des questions que l'on pourrait qualifier de classiques en raison de leur fréquence à l'ordre du jour des sessions précédentes, elle ne revêt pas moins une importance particulière en raison du fait que l'Assemblée doit prendre des décisions qui exerceront certainement une influence déterminante sur le devenir de notre organisation elle-même et sur l'histoire des relations internationales au cours de la fin de ce siècle.

4. Nous nous référons en premier lieu à l'élection d'un nouveau Secrétaire général pour remplacer U Thant, dont la République d'Haïti salue le départ avec regret.

5. Pèlerin de la paix, U Thant s'est dévoué, pendant 10 années, avec une remarquable habileté, à concilier les antagonismes, multiplier des initiatives heureuses au bénéfice commun de l'humanité.

Qu'il s'agisse de la guerre du Viet-Nam, des luttes fratricides en Afrique ou des problèmes du Moyen-Orient — et c'est toujours avec émotion que nous évoquons la haute compréhension démontrée par le Secrétaire général et toute l'Organisation chaque fois qu'il a fallu, au cours de ces 14 dernières années, porter les débats jusqu'à ce niveau pour la défense de la souveraineté et l'intégrité de la République d'Haïti — qu'il s'agisse de la défense de la dignité humaine des peuples victimes du colonialisme ou de la discrimination raciale, qu'il s'agisse du développement économique et social des pays en retard, l'histoire impartiale retiendra, Monsieur le Secrétaire général, vos multiples démarches comme autant de preuves de bonne volonté manifeste et de dévouement à la cause de la paix internationale.

7. La délégation d'Haïti vous renouvelle son admiration pour les services remarquables rendus à l'humanité et forme le vœu que le Secrétariat de l'Organisation continue de suivre la voie empreinte de sagesse, de pondération et de dynamisme que vous lui avez indiquée au cours de ces 10 dernières années.

8. Si les résultats des démarches de l'Organisation n'ont pas toujours répondu aux légitimes aspirations des peuples, la responsabilité en est imputable aux structures imparfaites établies lors de sa fondation car, malheureusement, elle porte encore les empreintes d'une genèse caractérisée par le compromis précaire entre les grandes puissances qui lui a servi de fondement. Nous sommes tous conscients des limitations de l'Organisation, comme nous le sommes de ses capacités et de ses potentialités. En dépit de tout, elle demeure un haut lieu où, sur un pied d'égalité, les Etats discutent leurs problèmes, recherchent la paix, le progrès et posent les fondements de la coopération nécessaire entre les peuples du monde.

9. C'est pourquoi, la délégation d'Haïti tient à exprimer ses préoccupations au sujet de l'élection du nouveau Secrétaire général, qui, en dehors des attributions fixées par la Charte dans ses Articles 97 à 101, est investi d'une autorité morale, assortie de responsabilités générales dont dépendent la vie et le fonctionnement de l'Organisation.

10. Avec le sentiment de l'équité et la pondération qu'exige la réalisation des objectifs fondamentaux à caractère universel de l'Organisation, la République d'Haïti, dont le destin est de constituer le trait d'union, de réaliser la soudure entre l'Amérique latine et l'Afrique, estime que le poste de Secrétaire général de l'Organisation devrait être attribué à une personnalité appartenant à l'un ou l'autre de ces continents. Evidemment, une telle personnalité jouirait dès le départ d'un prestige et d'une force remarquables si elle réunissait autour d'elle l'unanimité des Etats Membres africains et latino-américains. La délégation de la Répu-

blique d'Haïti, qui a déjà commencé des démarches dans ce sens, adresse un appel pressant à toutes les nations concernées pour la réalisation de l'unité indispensable à l'édification d'un monde plus équitable et plus harmonieux.

11. La vingt-sixième session de l'Assemblée générale est saisie d'une question, vieille de plus de 20 ans, mais qui rebondit chaque année avec une vigueur accrue; vieille question, en vérité, que celle de la représentation chinoise à l'Organisation des Nations Unies, mais qu'il convient d'examiner en fonction d'une situation internationale toujours changeante; vieille question, certes, mais qui s'impose à la conscience de tous ceux qui préconisent l'unité dans la diversité, de tous ceux qui ne se résignent pas au partage du monde en deux blocs monolithiques, de tous ceux qui repoussent avec toute la force du désespoir les déchirements que les idéologies négatives ou les étroitesse des politiques sans vision imposent à l'humanité.

12. La délégation d'Haïti tient à attirer l'attention de cette assemblée sur la nécessité de donner au problème de la représentation chinoise l'importance qu'il requiert et de l'étudier avec toute la lucidité et la clairvoyance qui s'imposent en l'espèce, afin d'éviter de créer un précédent dont on pourrait se prévaloir pour mettre demain en péril les bases mêmes de notre organisation.

13. Le titre "Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies", sous lequel certaines délégations ont posé le problème de la représentation chinoise, suggère l'idée de la préexistence de droits dont la Chine aurait été frustrée. De toute façon, le Gouvernement de la République d'Haïti, tout en acceptant le principe d'une représentation de la Chine populaire, s'oppose résolument à tout projet de résolution visant à l'expulsion de la République de Chine.

14. Il est certain que, compte tenu du caractère d'universalité de l'Organisation des Nations Unies, il serait souhaitable d'ouvrir ses portes à la République populaire de Chine avec l'assurance que cette dernière professera le respect des principes au nom desquels nous sommes réunis au sein de cette assemblée.

15. Mais nous devons également reconnaître que la République de Chine est une entité réelle, un Etat indépendant et souverain, Membre fondateur de l'Organisation et qu'en cette qualité elle remplit toutes les obligations de la Charte. Juridiquement à quoi peut-on se référer pour justifier son expulsion d'une organisation à laquelle elle a toujours apporté une collaboration positive et efficace ?

16. Tels sont, à l'entendement du Gouvernement de la République d'Haïti, les principes et les faits qui doivent guider les travaux de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale si l'on veut arriver à des conclusions fécondes et génératrices de progrès dans la concorde entre les hommes de tous les horizons.

17. Fidèle à ses origines les plus lointaines, à sa philosophie politique fondée sur la dignité de l'homme noir, en même temps qu'au destin de l'Amérique latine qui est aussi le sien, la République d'Haïti joint des Caraïbes sa voix à celle de l'Afrique, exprimée à cette vingt-sixième session [1938ème séance] de manière si éloquente par le Secrétaire

général de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. Moktar Ould Daddah, pour condamner une fois de plus la politique de l'*apartheid* et la politique de ségrégation raciale qui menent les Gouvernements de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie au détriment des droits imprescriptibles de la grande majorité de la population de couleur.

18. En cette deuxième moitié du XXème siècle, alors qu'un peu partout les pays économiquement faibles mobilisent leurs ressources matérielles et humaines pour donner une impulsion nouvelle à leur développement, il est outrageant qu'une minorité de la population de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie accule, par des moyens coercitifs, la grande majorité à une situation dégradante au nom d'une philosophie anachronique de supériorité raciale et dans le but évident de maintenir indéfiniment ses privilèges et ses satisfactions économiques.

19. L'Organisation des Nations Unies multiplie depuis huit ans ses résolutions et ses recommandations dans le sens des impératifs de la Charte, mais ces deux pays continuent à leur opposer indifférence et mépris.

20. Lors de sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale avait proclamé 1971 "Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale" [résolution 2544 (XXIV)]. En toute conscience et en toute sincérité, quel constat d'échec ne devons-nous pas dresser et ne faut-il pas reconnaître que la responsabilité de cet échec est imputable pour la plus grande partie aux Etats Membres qui refusent d'appliquer les résolutions coercitives prévoyant des mesures comme l'embargo, l'interdiction de la vente d'armes et la rupture des relations diplomatiques ! Encore qu'il convienne d'accorder toujours leur place aux questions économiques, il n'est nullement à écarter que le même mouvement d'affaires, la transaction des mêmes produits et surtout celle des métaux précieux pourraient se poursuivre et même s'élargir avec un gouvernement représentatif de la grande majorité de la population de couleur.

21. Dans un même sentiment d'indignation, le Gouvernement de la République d'Haïti condamne avec énergie le colonialisme qui continue à maintenir d'importantes communautés de notre Afrique dans une situation infra-humaine. L'*apartheid* et la politique de discrimination raciale rappellent en somme à s'y méprendre, il faut bien le reconnaître, *Mein Kampf*, que le monde avait été unanime à réfuter après ses souffrances, les hécatombes et les destructions de la dernière guerre.

22. Le Gouvernement constitutionnel de la République d'Haïti estime à bon escient que, suivant une philosophie pragmatique, l'ONU devrait associer étroitement son action à celle de l'Organisation de l'unité africaine en apportant aux résolutions de cette dernière son prestige, son rayonnement et le poids de son autorité morale. Nous exhortons chaque Membre de l'Organisation à un véritable dépassement de soi-même pour mettre enfin un terme à la situation humiliante faite à ces peuples d'Afrique, pour saisir, comprendre le sens de la marche inexorable de l'histoire et assurer le respect de la dignité humaine en tout homme sans distinction de race ou de couleur.

23. Relativement à l'*apartheid*, au sort dégradant imposé aux populations d'Afrique sous domination portugaise, à la

Namibie, il est utile et nécessaire de rappeler aux gouvernements qui se conduisent comme si la terre et ses habitants avaient été créés pour satisfaire les intérêts d'une nation ou d'une race, d'une classe ou d'un groupe particulier, qu'ils enfreignent les principes fondamentaux de la Charte, menacent la sécurité de tous les Membres et entravent la coopération internationale. Aucun de ces problèmes ne pourra recevoir une solution dans le cadre des Nations Unies tant que l'on persistera, soit par calcul politique, soit pour satisfaire des intérêts économiques, dans des attitudes et comportements qui au fond encouragent l'exploitation de ces courageuses populations.

24. De tels attitudes et comportements créent le doute sur les principes essentiels de l'Organisation et entament la confiance des peuples en elle. Si une intention commune, celle de travailler au bien-être physique et moral de l'humanité, nous réunit, il est donc temps pour nous de cesser d'invoquer une égalité et une liberté abstraites, vides de concrète solidarité humaine.

25. Le docteur François Duvalier écrivait en 1968

“Les grands espoirs que les dynamiques populations du tiers monde nourrissent depuis la dernière réunion de l'Assemblée générale sont loin de se réaliser. Le prix des matières premières, surtout celui du café, du sucre, du sisal, continue à baisser sur le marché international tandis que parallèlement le coût des produits manufacturés ne cesse d'augmenter. L'aide accordée par les institutions internationales de crédit se révèle insuffisante en face des cuisants problèmes du développement que confrontent les gouvernements et les peuples sous-développés.”

26. Depuis lors, la situation, au lieu de s'améliorer, s'est détériorée davantage encore. Prise dans un phénomène inflationniste, l'économie mondiale souffre d'un déséquilibre permanent avec des conséquences encore plus désastreuses pour les pays du tiers monde, car, tandis que le prix des produits manufacturés monte en flèche, celui des matières premières reste stationnaire, provoquant une détérioration constante des termes de l'échange. Aucune nation responsable ne peut manquer de voir les lourdes conséquences d'une telle situation sur la communauté internationale, et le sentiment de frustration et de déception qu'elle entraîne.

27. A partir de là, il est illusoire de parler de paix puisque, comme l'écrivait le pape Paul VI, “la paix passe par le développement généralisé”. Seule pourra remédier à une telle situation une conception élargie de la justice sociale et de l'équité, non seulement entre les classes possédantes et les classes démunies à l'intérieur des pays, mais aussi entre les pays industrialisés riches et le grand nombre de pays pauvres dont les peuples font encore face aux difficultés de l'homme de l'âge de la pierre. Cette stratégie du développement peut valablement s'articuler à travers les institutions spécialisées de notre organisation et par une coopération plus réelle et plus effective de la part des grandes puissances.

28. A cet effet, les responsables des peuples du tiers monde se doivent de prendre une nouvelle conscience de leur responsabilité afin de renforcer leur solidarité et de présenter un front uni pour la défense des intérêts

économiques légitimes de ces millions d'hommes en proie à la misère physique et morale.

29. Il convient certainement de retenir que, quelque difficile que soit la situation, c'est à nous autres, hommes du tiers monde, qu'il revient d'être les générateurs premiers de l'effort visant à promouvoir le développement économique et social de notre pays. Non seulement notre action conduit à des résultats positifs, mais elle a, en outre, la valeur d'un exemple exaltant et devient un catalyseur de l'effort national.

30. Telle a été l'option délibérée du gouvernement du Président à vie de la République d'Haïti, S. E. Jean-Claude Duvalier, qui, dans sa volonté de contribuer à la paix mondiale, a élaboré une stratégie axée sur une politique économique rationnelle et la recherche de la coopération internationale.

31. A cet instant, il est juste de dire de quel appui et de quel réconfort furent, pour le Gouvernement et le peuple haïtiens, les marques de sympathie et de compréhension que les représentants leur ont témoignées au lendemain de la disparition de son leader, le docteur François Duvalier, qui, durant 14 ans, a dirigé les destinées de notre nation.

32. En dépit des sombres et machiavéliques calculs de ceux qui s'attendaient à voir la première république noire indépendante du monde sombrer dans la guerre civile et constituer une menace pour la paix interaméricaine et mondiale, le peuple a su puiser dans son histoire et les réserves de notre race la force nécessaire pour assurer son unité fondamentale et poursuivre son grand destin.

33. Après les cyclones qui avaient affecté sérieusement, en 1960 et 1963, l'économie, déjà précaire, du pays, la reprise a été amorcée à partir de 1968 grâce à l'effort du Gouvernement haïtien concentré dans les secteurs susceptibles de connaître un développement accéléré et d'entraîner l'économie générale dans la voie du démarrage, tels que : industrie d'assemblage et de transformation, industrie touristique, arboriculture fruitière et culture de légumes pour l'exportation. Parallèlement à ces activités tendant à un redressement rapide de la situation générale, le Gouvernement haïtien a renforcé et amplifié l'infrastructure économique pour stimuler l'initiative privée.

34. Les résultats n'ont pas tardé à se manifester par une augmentation sensible du produit national brut. La production agricole s'est maintenue à un taux de croissance annuel de 2,5 p. 100 dû en grande partie à l'augmentation du volume des denrées d'exportation, principalement le sucre et les produits alimentaires. Le secteur industriel a accusé au cours de la même période un taux de croissance annuel de 5,5 p. 100, grâce à l'impulsion donnée à l'industrie de transformation en vue de la réexportation.

35. Dans le domaine de l'infrastructure économique, le Gouvernement haïtien vient de faire un saut en avant d'une importance capitale, avec l'exploitation de la Centrale hydro-électrique François Duvalier à Peligre, qui a porté à 180 millions de kilowatts-heures par an l'énergie électrique disponible. La production d'énergie est actuellement de 100 p. 100 supérieure à celle de l'année dernière.

36. L'amélioration sensible des conditions de vie des masses haïtiennes, jointe à la volonté du président Jean-

Claude Duvalier de poursuivre la révolution par le renforcement progressif d'une démocratie politique répondant aux aspirations du peuple haïtien, a rendu possibles la stabilité et le maintien d'un climat de paix interne propices au travail fécond.

37. Le nombre de visiteurs et de touristes a été triplé, tandis que de grandes entreprises internationales se sont lancées dans la construction de nouveaux hôtels le long de nos rives ensoleillées.

38. La politique extérieure n'étant en somme que le reflet de la politique intérieure, nous répondrons à l'intérêt de cette assemblée en soulignant que le grand pas en avant n'a été possible que grâce à la politique constante d'équité, de justice et de promotion sociale du Gouvernement de la République d'Haïti. On comprend dès lors que ces options courageuses en faveur du grand nombre de défavorisés aient bousculé les intérêts ancestraux d'une "oligarchie qui n'avait d'haïtien que le nom¹".

39. C'est encore cette même oligarchie qui, sourde à la voix de la raison, indifférente et hostile aux intérêts supérieurs de la patrie, emplit quelques grandes villes de ses pleurs et de ses gémissements.

40. Mais la politique d'ouverture et de réconciliation, d'entente et de paix du Gouvernement de la République a provoqué des résultats inespérés. D'anciens diplomates, parlementaires et secrétaires d'Etat haïtiens, d'ex-membres du haut état-major des forces armées d'Haïti, sans compter nombre de concitoyens qui n'avaient pas réalisé le caractère humaniste de la révolution haïtienne, ont regagné les rives de la terre natale où ils vaquent en toute liberté à leurs activités sous la protection des lois et de l'autorité administrative.

41. Les derniers et graves événements survenus au Moyen-Orient à la veille même de l'inauguration des travaux de cette vingt-sixième session et qui ont provoqué d'orageux débats au Conseil de sécurité, démontrent une fois de plus la précarité de la paix qui règne encore dans cette région névralgique. Il conviendrait que les puissances directement et indirectement intéressées et engagées dans cette situation explosive fassent passer leurs intérêts au second plan, renoncent à leur politique d'escalade de l'armement des belligérants et apportent une contribution positive à l'action de l'Organisation.

42. Dès le 22 novembre 1967, par sa résolution 242 (1967), le Conseil de sécurité confiait au représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient, M. Gunnar Jarring, l'autorité nécessaire pour rechercher une formule de paix valable entre les parties et épargner aux populations civiles et aux prisonniers de guerre des souffrances supplémentaires. Ne conviendrait-il pas de tirer avantage de ces périodes de cessez-le-feu pour renforcer le rôle de l'ONU et, sous sa haute supervision, conduire les parties, non à une confrontation stérile et vaine, mais à des rencontres positives et fructueuses ?

43. La quantité d'hostilité et de haine accumulée au cours des siècles chez les populations de cette région requiert une

approche du problème qui ne se limite pas à une énumération sans fin de griefs réciproques. A ce titre est à retenir le nouvel esprit de coexistence qui anime aujourd'hui certaines populations de cette région hier violemment opposées.

44. La recherche d'une solution de sagesse ne consiste pas à dresser un réquisitoire accablant contre Israël ou les Etats arabes tout en poursuivant une politique systématique d'armement de l'une ou l'autre partie dans le but ultime de satisfaire une volonté de puissances et de renforcer une politique d'hégémonie. En fait, plus que les péripéties et les incidents passagers, ces considérations, qui relèvent d'une confrontation d'idéologies, se situent à la base même de toute tentative sérieuse de rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Ne conviendrait-il donc pas — et c'est le vœu de la République d'Haïti — qu'en ces jours où les malheureuses populations du Moyen-Orient, qui ont connu les affres de la guerre, pansent leurs blessures et songent peut-être à un avenir meilleur, ne conviendrait-il pas, disons-nous, que l'ONU intervienne en ce moment psychologique pour faire appel à la conscience des responsables, relancer la mission de M. Gunnar Jarring et faire avancer résolument la cause de la paix en assurant la sécurité politique et économique de tous les Etats du Moyen-Orient ?

45. En dépit du fait que l'Assemblée générale a réaffirmé une fois de plus, par sa résolution 2661 (XXV), la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies touchant la réalisation du désarmement général et complet, qui est la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face actuellement, la course aux armements d'un pouvoir de destruction fantastique ne s'est pas arrêtée.

46. Chaque jour de nouvelles armes chimiques et bactériologiques sont découvertes. Des puissances atomiques renforcent indéfiniment leur arsenal tandis que d'autres se livrent, dans l'air et sous terre, à des essais nucléaires et thermonucléaires pour mieux pénétrer le pouvoir destructeur de l'atome. Résolutions et contre-résolutions, déclarations d'intentions se multiplient tandis que les peuples assistent à l'impuissance de l'Organisation et que les arsenaux se remplissent. Dans quel but, serait-on tenté de se demander, alors que les peuples du tiers monde font régulièrement face aux menaces qui pèsent sur leur sécurité et leur avenir ? Un cycle infernal semble se poursuivre avec la régularité des saisons : fabrication d'armes atomiques, thermonucléaires, biologiques, chimiques, destruction des stocks, fabrication de nouvelles armes encore plus meurtrières.

47. Il conviendrait donc que l'ONU intervienne de manière décisive pour arrêter les effets néfastes de cette politique d'armement aux conséquences incalculables, dont la pollution n'est qu'un aspect, et mobilise toutes les ressources possibles en vue de la réalisation de cet objectif suprême dont dépend l'avenir de l'humanité.

48. Ainsi les sommes considérables investies depuis deux décennies dans la fabrication et la production en série d'engins destructeurs pourraient être utilisées à la création d'hôpitaux et de centres éducatifs, à la réalisation d'un large programme économique et social susceptible d'améliorer les conditions de vie des deux tiers des hommes qui peuplent notre planète et souffrent de toutes les misères physiques et morales.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Bases pour une planification agricole — Rapport au Gouvernement d'Haïti*, FAO No AF 2957, Rome, 1971, p. 4.

49. Ainsi l'ONU serait en mesure de renforcer le rôle de ses organismes chargés du développement des peuples du tiers monde et d'adopter des programmes concrets pour assurer une croissance économique soutenue des pays en voie de développement. Tel devrait être, selon le Gouvernement de la République d'Haïti, l'objectif premier que l'Organisation des Nations Unies devrait se fixer en cette fin du XXème siècle en vue du plein épanouissement des immenses potentialités des hommes et des peuples.

50. Le plus jeune président au monde, Son Excellence Jean-Claude Duvalier, déclarait récemment :

“Par fidélité à la doctrine de notre révolution et par conviction personnelle, je crois que les principes de non-intervention d'un Etat ou d'un groupe d'Etats dans les affaires intérieures d'un autre et le droit des peuples de décider librement de leur destin demeurent les fondements du droit international et la condition première de relations harmonieuses entre les différents membres de la communauté internationale.”

Ces deux principes, associés à celui du développement des relations économiques et financières par la coopération internationale et à la solution pacifique des conflits, forment les colonnes qui ont permis au Gouvernement haïtien d'inaugurer une politique active de rapprochement et de coopération avec les Etats des Caraïbes et de l'Amérique.

51. Dans cette perspective, la délégation d'Haïti voudrait lancer un appel à une intégration économique de la zone des Caraïbes pour le renforcement de ses structures économiques et la mise en train d'une stratégie réaliste du développement. Car nous demeurons convaincus que la promotion économique des pays de cette zone ne doit pas se poser en termes d'affrontement et d'antagonisme mais de solidarité et de complémentarité. Aussi invitons-nous les gouvernements des Caraïbes, ce carrefour de races, de civilisations et de cultures, à rechercher dans un même élan et en pleine conscience des impératifs économiques modernes une forme de coopération susceptible de résoudre les problèmes de l'étroitesse du marché national, de permettre la spécialisation horizontale à l'échelle de la région et d'assurer le développement des Caraïbes dans la paix et le respect mutuel.

52. Quand on considère le chemin glorieux parcouru par les hommes et les peuples, il est juste de ressentir un sentiment de fierté et d'aborder les problèmes de l'heure avec enthousiasme et foi. D'ailleurs, le climat international s'y prête. Des lueurs d'espoir et de détente se profilent à l'horizon. Au Viet-Nam, la violence des combats des dernières années, avec les lourdes pertes en vies humaines, a nettement diminué et bientôt le peuple vietnamien devra faire son choix, décider librement de son destin.

53. L'Europe, qui deux fois au cours de ce siècle a entraîné le monde dans la guerre, édifie de nouvelles et puissantes structures économiques. Le Traité germano-soviétique², dû en grande partie à l'esprit pacifique de la République fédérale d'Allemagne, renforcé par l'Accord quadripartite sur Berlin signé à Berlin le 3 septembre 1971 constituent autant de contributions au maintien de la paix.

² Traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Moscou le 12 août 1970.

54. Partout dans le monde des hommes de bonne volonté prennent avec enthousiasme des initiatives riches de promesses, telles que l'Agence de coopération culturelle et technique réunissant les peuples de langue et de culture française, le jumelage des villes et bien d'autres qui devraient jouir de l'appui décisif de l'ONU.

55. Les chemins de la liberté économique à laquelle sont si étroitement liés le respect et la dignité de l'homme sont aussi difficiles que ceux de la liberté politique. La remise en question des valeurs traditionnelles, qualifiée de crise de notre civilisation, offre peut-être une occasion unique de modeler un monde plus juste et plus équilibré visant à la satisfaction des besoins essentiels et fondamentaux de tout homme. Il s'agit — et c'est là une résolution certes héroïque mais combien décisive pour l'avenir de notre humanité — d'orienter les ressources techniques et les sommes considérables investies dans la politique d'armement vers le développement, le progrès des peuples du tiers monde et aussi vers l'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées des populations industrialisées; en d'autres termes et plus simplement : développement généralisé et équitable, justice sociale, participation de tous les hommes aux biens de la terre.

56. Il existe une dynamique de la paix qui peut être déclenchée, et des hommes au grand cœur sont décidés à la transformer en une véritable croisade pour l'édification du monde fraternel de demain auquel les nouvelles générations aspirent de toutes leurs forces.

57. La délégation d'Haïti remercie les représentants de l'attention prêtée à sa communication et forme le vœu qu'à cette vingt-sixième session, objet de toutes les espérances de l'humanité, la raison et le sens pratique triomphent, afin que l'Assemblée générale arrive à des conclusions pratiques dans l'examen des problèmes soumis à son attention.

58. M. MAHMUD ALI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation du Pakistan est très heureuse de vous voir occuper la présidence. Votre élection à ce poste important constitue un hommage que l'Assemblée générale rend à l'Indonésie et à vous personnellement pour vos qualités d'homme d'Etat et votre dévouement remarquables. Nous nous en réjouissons naturellement aussi du fait que le Pakistan entretient des relations fraternelles avec l'Indonésie, une grande nation qui partage notre culture spirituelle et qui fait face avec héroïsme à des difficultés semblables aux nôtres. Il est bon qu'un Asiatique distingué préside notre session, car on sait que certaines des questions principales auxquelles la collectivité mondiale doit faire face à l'heure actuelle intéressent principalement l'Asie, notre continent qui a tant souffert.

59. Puis-je également vous dire ici combien ma délégation a admiré la façon dont M. Hambro a présidé l'Assemblée l'an passé ? Non seulement sa compréhension des questions juridiques mais sa fermeté et sa gaieté ont rehaussé son rôle pendant la session commémorative.

60. Il y a 10 ans, U Thant a accepté le poste de Secrétaire général à un moment où les Nations Unies connaissaient une crise. On discutait des pouvoirs et des responsabilités de ce poste et de la façon de s'en acquitter. Aujourd'hui, si les doutes et les inquiétudes qui nous assaillaient à ce moment-

là au sujet de l'avenir de l'Organisation ont disparu, cela est dû à l'intégrité scrupuleuse, à la sagesse sereine, au courage moral et à la maturité avec lesquels U Thant s'est acquitté de sa tâche dans une époque tourmentée. Nous lui rendons hommage sans hésitation bien que nous n'ayons pas toujours partagé son opinion sur certaines situations. Le Pakistan espère que les difficultés qu'il a causées en annonçant son intention de se retirer seront résolues de la façon la plus avantageuse pour notre organisation.

61. Au cours de la discussion générale les délégations font habituellement des déclarations de principe sur les principales questions qui affectent leurs pays. Ma délégation exprimera son point de vue de façon détaillée sur les différentes questions dont l'Assemblée est saisie au cours des débats qui auront lieu par la suite en séances de commissions ainsi qu'en plénières. C'est pourquoi je vais profiter de cette occasion pour vous parler seulement de quelques grandes questions — certaines d'importance mondiale, d'autres régionale, d'autres locale — qui affectent le sort de l'homme de la rue au Pakistan et vous dire comment son point de vue s'en ressent.

62. Mon pays a accédé à l'indépendance en 1947 au moment où les Nations Unies étaient à peine nées et aucun des buts de la Charte des Nations Unies ne nous semblait alors un rêve impossible. C'est pourquoi la Charte a constitué une partie importante de notre environnement mental. Il y a eu fusion entre notre propre indépendance et la poursuite des buts des Nations Unies. Nous nous considérons comme faisant partie de cette famille des nations qui comprenait l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine qui avaient été ravagées par l'impérialisme d'une façon ou d'une autre et dont le souci principal était de supprimer la misère et atteindre ainsi une liberté qui ne fût pas seulement politique mais qui fût également sociale et économique. Nous voulions avant tout, comme maintenant, que ces nations ne soient pas minées par la discorde. Tout différend entre deux d'entre elles constitue pour nous un gaspillage tragique susceptible d'affaiblir l'énergie et la liberté de ces deux pays. Nous n'imaginions guère la possibilité d'avoir avec notre propre voisin, l'Inde, des différends que nous ne pourrions pas résoudre conformément aux principes de la Charte.

63. Pourquoi les choses ont-elles tourné d'une façon que nous ne pouvions prévoir au moment où nous sommes devenus indépendants ? La réponse réside en partie dans l'échec et dans les faiblesses des Nations Unies. Mais il y a également quelque chose dans la nature de l'impérialisme qui fait que, même lorsqu'il renonce à son emprise sur une région, son cadeau d'adieu aux États successeurs pose des problèmes qui affectent et minent l'indépendance de ces États. Nous l'avons constaté dans différentes régions. Ainsi, dans les régions du Moyen-Orient et de l'Indochine, les difficultés sont dues à l'intervention d'éléments extérieurs et on ne peut trouver aucune solution sans les grandes puissances. De même, lorsque ces problèmes se posent entre des États nouvellement indépendants, il y a toujours une attitude néo-colonialiste, un désir de dominer, un rêve d'hégémonie qui empêchent le plus grand d'entre eux de résoudre de façon équitable ses différends avec le plus petit.

64. Au moment du partage du sous-continent, le Pakistan n'a hérité que d'un cinquième de la superficie et il s'est

trouvé, à beaucoup d'égards, dans une situation désavantageuse. Cependant, nous avons accepté la délimitation des frontières entre l'Inde et le Pakistan si injuste qu'elle fût pour nous. Nous prévoyions une coopération étroite avec notre voisin, l'Inde. Mais notre indépendance ne datait que de deux mois lorsque l'Inde a complètement violé la base du partage — le règlement d'indépendance de 1947³ —, et elle a envoyé alors son armée occuper une région à majorité musulmane, le Jammu et Cachemire, pour écraser un mouvement de libération populaire contre le tyran de cet État. L'Inde l'a pu grâce à l'aide du gouvernement impérial qui partait. On lui avait fourni un passage au Cachemire en lui attribuant injustement certaines régions du district du Gurdaspur dans le Pendjab à majorité musulmane. Nous avons protesté contre l'entrée de l'Inde au Cachemire, entrée qui revêtait un caractère colonialiste et qui était contraire à l'esprit et au fondement de l'indépendance de l'Inde et de la nôtre. L'Inde nous a assurés alors que cette occupation était temporaire, que l'accession à l'Inde du maître du Cachemire, qui avait été dénoncé par son peuple, était provisoire et que le peuple du Cachemire pourrait déterminer son propre avenir au moyen d'un plébiscite impartial. Plus tard, lorsque le différend fut porté devant les Nations Unies, cette promesse solennelle de l'Inde a pris la forme d'un accord international. L'Inde comme le Pakistan ont accepté les résolutions des Nations Unies qui établissaient que le Jammu et Cachemire pourrait déterminer son propre avenir grâce à un plébiscite libre. Jusqu'à présent, cet accord n'a rien donné de concret et l'Inde n'a pas mis fin à l'occupation de la plus grande partie du Jammu et Cachemire. Ce différend a provoqué deux fois des hostilités entre l'Inde et le Pakistan. Il a causé dans nos relations une friction et une tension qui portent préjudice aux deux pays. Malgré les dommages causés par ce différend, l'Inde n'accepte même pas de le résoudre conformément aux vœux des habitants du Cachemire.

65. Dans la partie du Jammu et Cachemire qu'elle occupe, l'Inde maintient un régime fantôme et punit quiconque demande que les résolutions des Nations Unies au sujet du Jammu et Cachemire soient appliquées. Le célèbre chef du peuple du Cachemire, le cheikh Abdullah, a été emprisonné pendant près de 15 ans et on lui interdit maintenant de retourner dans son pays. Les partis populaires sont interdits, y compris même le Front du plébiscite, dont le but est que le Jammu et Cachemire puisse disposer de lui-même. Les tortures des politiciens, les coups de feu tirés sur des assemblées publiques, le harcèlement constant et les persécutions des patriotes caractérisent la vie au Cachemire occupé par l'Inde. Un million de réfugiés ont fui la terreur et l'oppression qui y existent. L'Inde refuse d'établir des conditions qui leur permettraient de revenir.

66. Un autre exemple clair de cette mentalité est la façon dont l'Inde a traité le différend relatif au partage équitable des eaux du Gange, qui traverse à la fois l'Inde et le Pakistan, le Pakistan en dernier. Elle a terminé la construction d'un barrage dans un endroit appelé Farakka, dans l'État indien du Bengale occidental. Ce projet a pour but de détourner les eaux du cours principal du Gange, par un canal de dérivation vers un autre fleuve dont le cours est entièrement situé en Inde. Le résultat sera qu'au moment de la saison sèche il ne restera pas d'eau ou presque pour le

³ Indian Independence Act, 1947.

Pakistan oriental, en aval de Farakka, ce qui ne pourra que causer un préjudice grave et permanent à l'économie de cette région. De l'avis de nos propres experts et d'experts internationaux, ce projet indien affectera l'écologie et l'agriculture de sept districts du Pakistan oriental, d'une superficie totale de 3 600 000 acres. Cela affectera également la navigation sur le Gange et de nombreux canaux accessibles. Cela risque en outre de provoquer une remontée de l'eau de mer, ce qui diminuera la production agricole, les quantités d'eau disponibles pour alimenter les villes et suffire aux besoins de l'industrie et aura des répercussions sur les pêcheries et les ressources forestières en particulier, surtout dans la région de Sundarbans. De plus, le volume réduit du Gange au Pakistan, au sud de Farakka, pourrait ensabler le lit du fleuve et augmenter les dangers de crue à la saison des pluies. Tous ces facteurs auront des répercussions sur la vie et les intérêts légitimes de 25 millions de personnes, soit presque le tiers de la population du Pakistan oriental.

67. Il est ironique, mais pas étonnant, qu'en même temps que l'Inde prétend s'inquiéter beaucoup du peuple du Pakistan oriental, elle mette en oeuvre des plans qui causeront sa ruine économique. L'Inde offre de négocier cette question avec le Pakistan, comme du reste elle offre de négocier d'autres questions mais lorsque ces négociations ont lieu, comme dans ce cas, l'Inde temporise et utilise différentes méthodes pour éviter de traiter les vraies questions.

68. J'ai mentionné ces deux principales causes de frictions entre l'Inde et le Pakistan. Sans cette friction et les tentatives constantes de l'Inde pour affaiblir et isoler le Pakistan, le conflit actuel entre l'Inde et le Pakistan qui constitue une menace à la paix serait entièrement incompréhensible. Si les dirigeants de l'Inde n'étaient pas hostiles au Pakistan, ne leur semblerait-il pas odieux et dénaturé d'essayer de profiter des difficultés intérieures de leur voisin ? Est-ce qu'ils ne s'abstiendraient pas scrupuleusement de s'ingérer dans nos affaires ? Ce qui se passe actuellement à la frontière de mon pays et de notre voisin l'Inde ce ne sont pas seulement des escarmouches de frontière. C'est une intervention armée d'un pays, Membre de l'Organisation des Nations Unies, en l'occurrence l'Inde, dans le territoire d'un autre Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Pakistan.

69. Depuis plusieurs mois, l'Inde s'adonne sans cesse à une guerre clandestine contre le Pakistan. Au moment où — quelle que soit la nature des mesures militaires prises par le Gouvernement pakistanais sur son propre territoire — l'Inde ne pouvait avoir aucune crainte d'invasion, elle a concentré une grande partie de ses forces, environ 200 000 hommes et ses appareils de destruction, aux frontières du Pakistan oriental et du Pakistan occidental. Elle a régulièrement bombardé le Pakistan oriental au mortier. Elle envoie régulièrement ses forces armées semer la mort et la destruction dans mon pays. Elle protège, forme, finance, équipe et encourage les dissidents — et les force même parfois à entreprendre des actes de sabotage et à miner l'économie du Pakistan. Bref, l'Inde mène la guerre contre mon pays et la seule raison pour laquelle la situation ne s'est pas aggravée c'est que le Gouvernement du Pakistan a fait preuve de la plus grande retenue.

70. Les tirs de canon et de mortier contre le Pakistan et autres actes de guerre caractérisent la tension que créent les

forces armées de l'Inde le long de nos frontières. Permettez-moi de vous citer deux exemples récents pour donner à l'Assemblée une idée de ce qui se passe à l'heure actuelle.

71. L'artillerie indienne a lancé un millier d'obus sur cinq villages frontaliers dans le district du Sylhet pendant la nuit du 29 septembre. Les villages attaqués par l'Inde sont Mantala, Kamalpur, Jaipur, Armagar et Harashpur; 28 villageois, dont 12 femmes et 8 enfants, ont été tués et 13 autres blessés. Parmi les victimes se trouvaient des employés de la compagnie du téléphone qui réparaient des lignes. Il faut dire ici que les lignes téléphoniques servent souvent de cibles aux attaques de l'Inde. Des soldats de l'Inde ont essayé ensuite de s'infiltrer dans ces régions. L'armée pakistanaise a passé la région au crible et a récupéré 3 fusils mitrailleurs, 145 boîtes de munitions, 100 casques, 40 mines, des appareils de radio et 387 grenades.

72. L'Inde a aussi essayé de semer la famine dans le Pakistan oriental en encourageant la destruction des sources de ravitaillement du Pakistan oriental. A la suite d'opérations menées contre les saboteurs qui ont endommagé le bateau américain *Lightning*, alors ancré à Chalna, les autorités pakistanaises ont saisi des hommes-grenouilles entraînés en Inde et lâchés près des ports de Chalna et de Chittagong en vue de couler les bateaux transportant des céréales au Pakistan oriental. C'est l'Inde qui leur avait fourni des mines et leur avait appris à les utiliser. En coulant des bateaux qui transportaient des aliments, l'Inde essaie de créer des conditions de famine pour les 75 millions d'habitants du Pakistan oriental afin d'atteindre ainsi ses propres objectifs politiques. Si la communauté internationale s'inquiète vraiment d'une disette possible au Pakistan oriental, elle doit empêcher l'Inde de s'adonner à des activités qui menacent les moyens de subsistance des habitants du Pakistan.

73. Il appartient maintenant à la collectivité mondiale et aux Nations Unies en particulier d'empêcher une autre conflagration qui serait catastrophique pour l'Asie du Sud.

74. Le 20 juillet dernier, le secrétaire général U Thant a envoyé un mémorandum au Président du Conseil de sécurité attirant son attention sur la menace à la paix dans le sous-continent. Le Secrétaire général avait souligné notamment qu'il était de plus en plus inquiet devant la situation qui se détériorait sans cesse dans la région, et ce à presque tous les égards. Le Secrétaire général disait :

“Dans le cas actuel, il existe un autre élément de danger, car la crise se développe dans le contexte du vieux contentieux indo-pakistanaï, qui persiste et qui a causé des actes de guerre il y a seulement six ans.”

Au sujet de la situation à la frontière, il disait :

“La situation sur la frontière du Pakistan oriental est particulièrement inquiétante. Les raids clandestins, les actes de sabotage et les escarmouches sont de plus en plus fréquents . . .”

Et il a reconnu l'existence d'une menace à la paix, à la paix mondiale, en disant que :

“Personne aux Nations Unies ne peut oublier qu'un grand conflit dans le sous-continent ne pourrait que trop facilement se propager.”

En résumé, U Thant a nettement défini la situation comme constituant une menace à la paix et il a invité le Conseil de sécurité à examiner la situation actuelle avec la plus grande attention et la plus grande inquiétude et à arriver à des conclusions sur les mesures que l'on pourrait prendre.

75. Comme je l'ai dit dans la déclaration que j'ai faite en exerçant mon droit de réponse le 29 septembre [1945^{ème} séance], mon gouvernement s'est déclaré disposé à collaborer avec le Conseil de sécurité et il s'est prononcé en faveur de la création d'un comité des bons offices du Conseil pour contribuer à réduire la tension entre nos deux pays. Je répète que nous sommes prêts à l'accepter.

76. L'Inde, naturellement, a un point de vue différent. Son gouvernement prétend que ce n'est pas un différend entre l'Inde et le Pakistan. Il voudrait faire croire au monde que tout ce qui se passe est dû uniquement aux actes du Pakistan et que l'Inde n'est qu'une victime passive qui a dû supporter le fardeau d'un grand nombre de réfugiés. Mais quels sont les faits ? Les preuves de l'intervention de l'Inde sont évidentes et je les ai déjà mentionnées.

77. Le monde a beaucoup entendu parler du Pakistan oriental ces derniers mois. Et c'est surtout du dehors qu'on en a parlé. Et tous ne doivent pas vérifier leurs affirmations en les comparant à la réalité. Un grand nombre d'entre eux font la morale et prennent des positions nobles. Mais — si je puis parler en mon nom propre — je viens du Pakistan oriental. A la différence du Ministre des affaires étrangères de l'Inde, je ne peux pas me permettre de mentir et de faire de la propagande. Après la session de l'Assemblée je vais retourner au Pakistan oriental. Il me faut vivre, souffrir et bâtir au milieu de ce peuple. J'apprécie tout mouvement de sollicitude, sans motifs politiques sordides, qui se manifeste où que ce soit en faveur du Pakistan oriental. Mais en même temps je regrette que la situation de notre pays ait été si déformée aux yeux du monde qu'on a donné l'impression qu'il y avait une guerre entre le Pakistan oriental et le Pakistan occidental. Permettez à un Pakistanais de l'Est de rappeler au monde du haut de cette tribune que les peuples du Pakistan oriental et du Pakistan occidental sont des frères unis dans une union impérissable et que, lorsqu'ils ont entrepris ensemble de construire un Etat fédéral, c'était là un acte libre de part et d'autre. Le peuple du Pakistan oriental n'a pas regretté ce choix et ne le regrette pas. Il est vrai que des difficultés se posent en ce qui concerne l'autonomie régionale, la répartition équitable des ressources nationales et la suppression des disparités entre les deux régions. Mais quel est l'Etat composé de plusieurs races et de plusieurs langues qui ne connaît pas de difficultés de ce genre ? Qu'aucun Etat qui se trouve dans un cas semblable ne se réjouisse des difficultés que connaît un autre Etat. Au Pakistan nous avons vécu une expérience catastrophique. Nous avons eu à faire face à une situation très difficile. Nous avons traversé une grande épreuve. Mais, dans cette épreuve, nous avons compris que fragmenter notre Etat et diviser notre unité ne serait une solution ni pour nous ni pour d'autres.

78. Il est tout à fait regrettable que, dans notre cas, ces difficultés aient causé un soulèvement violent. On ne peut comprendre pourquoi cela s'est passé sans connaître certains faits fondamentaux de l'existence nationale du Pakistan et de ses relations avec l'Inde. Mais il est extravagant de supposer que le conflit était dû au fait qu'on avait étouffé

les revendications d'autonomie du Pakistan oriental. Est-ce que la population du Pakistan oriental est moins indépendante dans un Pakistan uni alors qu'elle constitue la majorité et qu'elle peut dominer le gouvernement central ? Une majorité a ou peut acquérir le pouvoir de corriger les erreurs et les déséquilibres. Il est impensable que ce soit la majorité qui veuille faire sécession. Par définition, une demande de sécession émane d'une minorité. Puisque — je le répète — le peuple du Pakistan oriental ne constitue pas une minorité ni un petit groupe ethnique à l'intérieur du Pakistan, il s'ensuit que les sécessionnistes parmi eux ne représentent pas la population dans son ensemble. Puisqu'ils sont sécessionnistes, ils sont une minorité avouée. Leur position même proclame qu'ils sont isolés du peuple. Cet isolement est dû soit à un manque d'adresse soit au fait que les dirigeants sont en collusion avec un Etat étranger qui souhaite la désintégration de l'Etat. Dans le cas des sécessionnistes du Pakistan oriental, la situation est due à ces deux éléments.

79. Le rapport entre le soulèvement au Pakistan oriental et les actes de l'Inde est évident. Pendant des mois, du matériel de guerre indien a traversé la frontière et est entré au Pakistan oriental car les soldats du Pakistan ne suffisaient pas pour garder une frontière qui traverse des rivières, des collines, des forêts et des marécages. Lorsque la crise s'est approchée, l'Inde a coupé les communications aériennes entre le Pakistan oriental et le Pakistan occidental en interdisant aux avions pakistanais de survoler le territoire indien. Elle l'a fait à titre de représailles, pour protester contre le détournement d'un avion indien au Pakistan. Mais, comme cela a été établi, ce détournement avait été monté par les services secrets indiens eux-mêmes qui voulaient un prétexte pour interdire le survol du territoire. Cette interdiction est donc illégale et contraire aux obligations internationales de l'Inde. Et cependant, même maintenant, malgré les efforts internationaux de conciliation, l'Inde se refuse à la lever. Lorsque la crise a empiré et que le Pakistan a connu ses heures les plus graves, l'Inde a massé des troupes sur la frontière, tant au Pakistan oriental qu'occidental.

80. Devant cette menace extérieure, combinée au soulèvement à l'intérieur du pays, le Gouvernement pakistanais n'avait pas le choix, il devait utiliser tous les moyens pour sauver le pays de l'anarchie et de la domination inévitable de l'Inde. Je pose cette question aux délégués ici présents dans cette salle : dans des circonstances semblables, qu'est-ce qu'un autre gouvernement légal aurait fait ?

81. Les conflits du genre de ceux que nous avons connus au Pakistan oriental constituent une tragédie, mais l'opinion mondiale ne se rend pas vraiment compte de l'intensité de l'ingérence étrangère. Si l'Inde s'inquiétait vraiment du sort des personnes déplacées, elle aurait suivi une autre ligne de conduite. Elle aurait fait connaître aux personnes déplacées l'appel du Gouvernement du Pakistan les invitant à rentrer dans leurs foyers. Elle aurait collaboré avec nous et avec les Nations Unies dans un effort commun pour atteindre cet objectif. Elle aurait participé, en bon voisin, à un dialogue avec le Pakistan. Voici une situation où, si la politique de puissance n'était pas intervenue, les intérêts de l'Inde et du Pakistan exigeaient que les personnes déplacées rentrent dans leurs foyers.

82. Nous regrettons donc beaucoup que, tant par sa propagande incessante que par ses actes, l'Inde empêche le

retour des réfugiés. En provoquant des conflits à la frontière et en se livrant à des bombardements, l'Inde empêche nos ressortissants de traverser la frontière. Elle profite de leur présence dans son pays pour recruter des soi-disant volontaires pour les forces sécessionnistes.

83. C'est cette politique du Gouvernement de l'Inde qui a jusqu'à présent réduit à néant nos efforts pour faire rentrer les réfugiés. La déclaration d'une amnistie générale, les appels répétés du Président du Pakistan, l'acceptation de l'aide du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la présence de ses représentants au Pakistan oriental, la création de centres d'accueil et de services de réinstallation pour les réfugiés, prouvent que nous désirons vivement que nos ressortissants rentrent au pays. Le 19 juillet, le secrétaire général U Thant a proposé à l'Inde et au Pakistan qu'un petit nombre de représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés soit placé des deux côtés de la frontière pour faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés. Nous avons accepté cette proposition sans hésitation mais l'Inde l'a repoussée.

84. La raison que l'Inde avance pour refuser le retour des personnes déplacées est que la situation n'est pas sûre et ne permet pas leur retour. Tout d'abord, c'est l'Inde elle-même qui rend la situation instable. En deuxième lieu, ce que l'Inde entend par "conditions sûres", ainsi que le Ministre des affaires étrangères de l'Inde l'a indiqué clairement devant l'Assemblée, c'est une solution politique conforme à ses propres exigences. Le Premier Ministre et d'autres dirigeants de l'Inde ont déclaré en public qu'ils n'accepteraient le retour des personnes déplacées que lorsque le prétendu "Bangladesh" sera créé. En d'autres termes, lorsque le Pakistan oriental passera sous la tutelle de l'Inde après avoir fait sécession.

85. Existe-t-il ingérence plus flagrante dans les affaires intérieures d'un autre Etat ? L'année passée, l'Inde a voté avec nous tous en faveur de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], laquelle réaffirme solennellement la validité universelle et inconditionnelle des buts et principes de la Charte des Nations Unies, y compris le principe de non-ingérence comme base des relations entre les Etats, quels que soient leurs dimensions, leur situation géographique, leur niveau de développement ou leur système politique, économique et social, et stipule que la violation de ces principes ne saurait être justifiée par aucune circonstance.

86. La question que pose l'ingérence de l'Inde n'inquiète pas seulement le Pakistan. Elle devrait inquiéter toutes les nations qui désirent maintenir leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Si le principe de la non-intervention est ignoré ou fait l'objet d'un compromis, toutes les petites nations ou toutes les nations plus faibles que leurs voisins, seront à la merci de ces derniers. J'adresse donc un appel à l'Assemblée pour qu'elle persuade l'Inde de renoncer à cette méthode d'intervention. Pour notre part, nous sommes décidés à résister aux empiètements de l'Inde et à parvenir à la solution politique dont nous avons besoin pour survivre.

87. Que l'Inde ne vienne pas nous dire qu'elle n'a pas créé d'autres difficultés dans le sous-continent. L'Inde s'efforce

de subjuguer les Nagas — un peuple fier, qui n'est pas indien et qui a beaucoup souffert à cause de sa longue résistance à la domination de l'Inde. Dans le propre territoire de l'Inde, il existe des situations qui sont le résultat direct de l'exploitation et de la suppression de petits groupes linguistiques et ethniques par l'Inde, notamment des Dravidiens, des Sikhs et des Bengalis. Mais nous ne nous servons pas d'eux pour nous ingérer dans la politique de l'Inde. Nous voudrions seulement que l'Inde comprenne, comme nous, que l'anarchie et la division de territoires constituent un danger tant pour elle que pour nous.

88. Si je puis résumer la situation entre l'Inde et le Pakistan, je dirai que c'est une situation qui constitue une menace évidente à la paix, qu'il faut supprimer pour que les habitants des deux pays continuent leurs efforts en vue d'atteindre un niveau de vie plus élevé dans une plus grande liberté. Nous ne considérons pas le peuple de l'Inde comme notre ennemi, nous pensons que, par son hostilité incessante à l'égard du Pakistan, en perpétuant un climat de tension dans notre région, le Gouvernement de l'Inde se rend coupable de trahison contre son propre peuple. Nous voudrions que le Gouvernement de l'Inde comprenne qu'un Pakistan fort est une garantie de paix dans le sud de l'Asie. Nous voudrions de même que toutes les grandes puissances comprennent que les tentatives faites en vue d'affaiblir et d'isoler le Pakistan nuiront à l'équilibre des puissances et à la stabilité de la région et encourageront une hégémonie hostile à la paix.

89. J'ai dit que j'essaierais en cette occasion d'expliquer seulement les questions principales qui se posent au Pakistan. Nos relations avec l'Inde retiennent naturellement avant tout notre attention. Mais il y a d'autres situations qui nous inquiètent, notamment lorsqu'elles impliquent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'égalité des peuples.

90. Nous regrettons que les tourments du Viet-Nam continuent. Il n'y a rien que les peuples du monde ne souhaitent plus que la fin rapide de ce conflit. Nous sommes convaincus qu'aucune solution injuste à l'égard du peuple du Viet-Nam ne sera durable. Il n'y aura pas de paix durable au Viet-Nam si on ne trouve pas une solution qui respecte les vœux des habitants de ce pays. Le fait que le Viet-Nam n'est pas à notre ordre du jour n'est pas une raison pour que nous ne fassions pas tout, tant collectivement qu'individuellement, pour mettre fin aux souffrances indicibles d'un peuple doué, dont la patience est inégalable.

91. Nous regrettons beaucoup que les peuples arabes soient encore victimes de l'agression. Alors que nous apprécions tous les efforts, ceux de M. Jarring et d'autres, en vue de mettre fin à l'impasse qui empêche les progrès vers la paix dans la région, nous regrettons que l'on ne fasse pas pression sur Israël pour le forcer à se retirer des territoires qu'il a occupés en envahissant les terres arabes en 1967. Sans pression de ce genre, le cessez-le-feu sera toujours fragile. Sans une telle pression, l'idée qu'il est inadmissible d'acquérir des territoires par la force restera lettre morte.

92. Il y a deux autres aspects de la situation au Moyen-Orient qui ont une grande importance à nos yeux.

93. Le premier est la personnalité et les droits inaliénables du peuple de Palestine. Les Palestiniens ont autant d'identité nationale que tout autre peuple. Ils ont le droit de vivre dans leur propre patrie comme tout autre peuple. Aucune solution de la situation au Moyen-Orient qui ne tienne pas compte de ce fait ne sera durable.

94. La deuxième question est celle de la Ville sainte de Jérusalem qui touche la sensibilité du peuple du Pakistan et de tous les continents. Permettez-moi de dire clairement qu'aucune solution au problème du Moyen-Orient ne vaudra le papier sur lequel elle sera écrite si la Ville sainte reste sous la souveraineté d'Israël. Tant l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité ont invité Israël à annuler toutes les mesures qui avaient pour but de changer le statut de la Jérusalem arabe. Israël a défié cette requête. Il faut prendre des mesures pour surmonter ce défi.

95. A l'égard de ces questions très urgentes, le Pakistan adopte le point de vue de la justice. Sa politique n'est dictée par aucune autre considération que le souci que les peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine ne soient pas exploités par les blocs de puissances. Nous ne voulons pas jouer une grande puissance contre l'autre. Nous n'avons aucune hostilité particulière à l'égard d'une grande puissance ni d'intérêts en jeu dans les divergences qui les séparent. Nous avons été très heureux d'apprendre que le président Nixon avait l'intention de se rendre à Pékin. La normalisation des relations entre les Etats-Unis et la Chine pourrait constituer le début d'une nouvelle ère en politique internationale, ère où le danger de confrontation entre les grandes puissances n'existerait plus.

96. C'est pour cette raison et aussi pour supprimer une faiblesse de notre organisation que le Pakistan estime indispensable que le Gouvernement de la République populaire de Chine se voie restituer ses droits légitimes aux Nations Unies au cours de la présente session. Ce serait faire reculer de nombreux espoirs de paix si un moment décisif dans la vie internationale était perdu parce que certains ne renonceraient pas complètement aux politiques stériles du passé. Le Pakistan ne peut que s'opposer à toute tentative d'assurer une double représentation de la Chine. Ce serait établir un précédent dangereux que de permettre à deux délégations rivales de représenter un seul et même Etat Membre aux Nations Unies. Puisqu'on a reconnu historiquement et dans des accords internationaux que Taiwan fait partie de la Chine, nous ne croyons pas que le départ des représentants du régime de Tchong Kai-Chek signifie que nous expulsions un gouvernement légitimement représenté ici. En conséquence cette question ne nécessite pas une décision prise à la majorité des deux tiers.

97. Un grand nombre de considérations – l'universalité de l'Organisation, la détente entre les grandes puissances, le renforcement de la sécurité internationale, la liquidation des vestiges du colonialisme et de l'impérialisme et les progrès vers le désarmement nucléaire et classique –, pour n'en mentionner que quelques-unes, exigent la présence immédiate de la République populaire de Chine parmi nous. Toute conception de cette question du genre de la proposition de double représentation de la Chine, que Pékin repoussera sans nul doute, va à l'encontre des efforts de la collectivité mondiale vers ce noble but.

98. N'est-il pas de plus en plus clair, à mesure que les jours passent, que le désarmement réel, qui est différent du non-armement, continuera à nous échapper tant que la République populaire de Chine ne se verra pas restaurer ses droits légitimes aux Nations Unies ? Nous savons tous que les accords précis dans le domaine du contrôle et de la limitation des armements – y compris ceux qui sont sur le point d'être conclus – ne sont que des mesures d'approche. Nous n'entendons pas diminuer l'importance des conversations promises entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de limiter les armes stratégiques défensives et offensives et nous ne pouvons nous empêcher d'applaudir les efforts qu'ils ont faits à la Conférence du Comité du désarmement en vue d'arriver à un accord visant l'interdiction complète et la destruction des armes biologiques. Mais le fait est que le coeur du problème du désarmement n'a pas encore été abordé malgré un quart de siècle de négociations. Nous sommes saisis d'une proposition de conférence mondiale du désarmement [A/L.631] en vue d'accélérer considérablement les efforts tendant à aborder les questions cruciales. Nous sommes en faveur de la proposition soviétique mais nous ne pouvons nous empêcher de souligner que l'entrée du Gouvernement de la République populaire de Chine comme seul représentant légitime de la Chine est une condition *sine qua non* de sa participation à une conférence mondiale organisée sous les auspices des Nations Unies. Sans la participation de la Chine nous ne croyons pas qu'une conférence de ce genre sera plus féconde que les comités et conférences de négociation du désarmement actuels. Si cette conférence devait se tenir à l'extérieur des Nations Unies, des questions complexes de préparation, d'organisation et de financement se poseraient et ne seraient pas faciles à résoudre.

99. Un traité complet d'interdiction des expériences atomiques qui impliquerait également une interdiction des expériences souterraines nous échappe encore, bien que les techniques compliquées de détections sismiques et d'identification de ces explosions sans inspection sur place dont nous disposons maintenant soient suffisamment développées pour rendre les conséquences d'une expérience clandestine insignifiantes du point de vue pratique.

100. La question de l'utilisation d'engins nucléaires à des fins pacifiques est liée à l'interdiction complète des expériences atomiques. L'explosion d'engins de ce genre a une grande importance pour le développement économique de toutes les nations, surtout des pays en voie de développement; c'est pourquoi un accord sur l'interdiction des expériences nucléaires doit comprendre une clause autorisant des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Vu qu'il n'y a pas de différence entre les armes nucléaires et les prétendues explosions nucléaires pacifiques, toute ambiguïté sur la question de savoir qui peut conduire une explosion prétendument pacifique et dans quel contexte ouvrirait la voie à la prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi nous pensons qu'il est essentiel que tout traité d'interdiction des expériences nucléaires qui autoriserait ces explosions à des fins pacifiques devrait prévoir de la façon la plus efficace et la plus explicite possible des mesures tendant à empêcher la dissémination de techniques afférentes afin que les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexes] ne soient pas manqués.

101. A notre avis, l'absence de progrès en matière de désarmement constitue une des grandes déceptions de

l'époque contemporaine. La course aux armements, qui est de plus en plus mortelle, diminue les ressources dont la famille humaine a besoin pour son bien-être et peut-être même sa survie. Comment peut-on mettre fin à la pauvreté dans de vastes régions du monde si on continue à augmenter les dépenses militaires? Comment les pays en voie de développement peuvent-ils échapper à la misère qui les accable s'ils sont condamnés à se faire la concurrence dans la course aux armements? Et comment les nations les plus riches pourront-elles tenir leur promesse de consacrer les économies réalisées du fait du désarmement au développement du tiers monde ou même à l'amélioration du sort de leurs propres classes défavorisées, sans réduction des forces armées et des armements?

102. Nous sommes heureux que quelques nouveaux Etats, indépendants depuis peu, se soient joints à nous. Le Bhoutan, qui est un de nos voisins, était esclave du colonialisme qui a quitté le sous-continent indien en 1947. Il a fallu 24 ans au Bhoutan pour obtenir la reconnaissance de son droit légitime et, par suite, la place qui lui revient dans la famille des nations en tant qu'Etat indépendant, jouissant d'une souveraineté qui n'est inférieure à celle d'aucun autre Etat. Le peuple et le Gouvernement du Pakistan accueillent très favorablement le Bhoutan en tant qu'Etat Membre égal aux Nations Unies, l'assurent de leurs sentiments fraternels et de leur coopération complète.

103. Nous sommes également heureux de voir parmi nous les représentants du Qatar et de Bahreïn, car des liens toujours plus étroits nous relient à ces deux pays. Nous prévoyons une association mutuellement bienfaisante avec eux. Nous sommes heureux de savoir que l'Oman se joindra bientôt à nous.

104. A part ces quelques progrès satisfaisants, le processus de décolonisation s'est malheureusement ralenti. Il est presque au point mort en Afrique australe où l'alliance Pretoria-Salisbury-Lisbonne continue à défier le verdict de la communauté mondiale exprimé par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et, plus récemment, dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice⁴. Le Portugal continue à imposer sa domination à l'Angola, au Mozambique et à la Guinée (Bissau). Le régime de Pretoria continue à pratiquer l'odieuse politique de l'*apartheid* en Afrique du Sud et en Namibie. Le régime minoritaire d'Ian Smith contrôle encore la Rhodésie malgré les sanctions obligatoires.

105. Ce n'est qu'à ses risques et périls que la collectivité mondiale peut ignorer la situation explosive découlant du double mal du colonialisme et du racisme. Une conflagration raciale en Afrique australe pourrait engendrer des sentiments très intenses dans le monde entier et causer un conflit racial mondial. C'est pourquoi il incombe aux Etats Membres en général, et au Conseil de sécurité en particulier, de désamorcer la situation explosive en Afrique australe en obtenant l'émancipation des populations placées sous domination coloniale ou raciste dans cette partie du monde. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures plus efficaces pour renforcer les sanctions contre Salisbury et pour arrêter

toute vente d'armes à Pretoria. Il ne doit pas hésiter davantage à prendre des mesures décisives pour arracher la Namibie à l'occupation illégale de l'Afrique du Sud, et arrêter les actes agressifs du Portugal contre les Etats africains.

106. Voilà les objectifs que la Charte des Nations Unies indique. Comme dans le cas de bien d'autres objectifs politiques qui impliquent plus de justice dans les relations internationales, ce qu'il faut ce n'est pas la répétition de résolutions antérieures mais plutôt une volonté politique de la part de tous les Etats Membres, surtout des grandes puissances. C'est cette volonté qui a fait défaut jusqu'à présent. Si elle existait et si une détente entre les grandes puissances la renforçait, des horizons de paix s'ouvriraient certainement à nos yeux. C'est la seule façon d'atteindre le rêve de la solidarité humaine. Ainsi les Nations Unies refléteraient l'unité du monde. Sans réorientation radicale de l'attitude politique que ce but exige, le monde restera ce qu'il est à l'heure actuelle : un monde de mécontentement causé par l'inégalité et les injustices, un monde dans lequel la majorité de la race humaine est privée de son patrimoine.

107. M. JEDRYCHOWSKI (Pologne) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République populaire de Pologne, je vous félicite chaleureusement à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de la présente session de l'Assemblée générale. J'aimerais aussi joindre la voix de la délégation polonaise aux voix nombreuses qui ont exprimé de façon pleinement méritée leur reconnaissance au Président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, M. Edvard Hambro.

108. J'aimerais aussi saluer l'entrée dans l'Organisation des Nations Unies de trois nouveaux pays, Bahreïn, le Bhoutan et le Qatar qui, dès maintenant, auront la possibilité de participer activement de façon constructive à la réalisation des grands objectifs et des grandes tâches de notre organisation.

109. La délégation polonaise considère comme positive l'évolution de la situation internationale au début du deuxième quart de siècle d'existence de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes d'accord avec le jugement objectif – et nullement pessimiste – qui figure dans l'introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation :

“Il ne faudrait pas oublier que les 10 années en question ont vu se dessiner un certain nombre de tendances fort encourageantes dans la vie politique de la collectivité internationale. On est en droit d'y voir de bonnes raisons d'espérer que l'atmosphère dans laquelle fonctionne l'Organisation des Nations Unies est en voie de s'améliorer et qu'elle continuera de s'améliorer.” [A/8401/Add.1, par. 10.]

110. En tant que représentant de la République populaire de Pologne, Etat devant lequel s'ouvrent de larges perspectives et qui a aussi abordé avec des espoirs fondés une nouvelle phase de son développement, développement qui n'a pas toujours été facile pour nous, je voudrais vous assurer que, conformément aux principes pacifiques fondamentaux de la politique étrangère polonaise, la République

⁴ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

populaire de Pologne contribuera dans toute la mesure possible à la cause de la détente et de la coexistence pacifique en Europe et dans le monde entier. En liaison étroite et amicale avec l'Union soviétique et les autres Etats de la communauté socialiste, nous nous prononcerons en faveur du développement et du renforcement de relations multiformes avec tous les Etats qui souhaiteront répondre eux-mêmes à notre désir de coopérer avec eux et qui appliqueront avec nous les principes de la coexistence pacifique. Et c'est dans ce sens, en vue d'une coopération internationale concrète, réaliste et fructueuse, que nous agissons au sein de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales.

111. Nous voulons en particulier donner un contenu réel aux efforts visant à renforcer la sécurité internationale, question qui, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, est au centre des intérêts et des activités de notre organisation. Le fait qu'à la session commémorative de l'Assemblée générale a été adoptée à l'unanimité une Déclaration relative à cette question [résolution 2734 (XXV)] est la preuve d'une influence croissante des tendances au renforcement de la paix qui se manifestent au sein des Nations Unies.

112. Dans la grande tâche nécessaire du renforcement de la sécurité internationale et du développement de la coopération multilatérale dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, tous les Etats de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud, grands, moyens et petits, peuvent jouer un rôle important. Certes, d'après les dispositions de la Charte des Nations Unies, dont la justesse a été pleinement démontrée, une responsabilité particulière en ce qui concerne le maintien de la paix et du renforcement de la sécurité incombe aux grandes puissances. Toutefois, dans le monde d'aujourd'hui, marqué par l'interdépendance de tous les Etats, personne ne peut échapper à cette responsabilité commune qui est la réalisation de ce grand objectif de l'humanité tout entière.

113. Les relations internationales se développent actuellement dans le contexte de profonds changements révolutionnaires. Notre époque est caractérisée par la lutte dans toutes les sphères de la vie, des forces progressistes contre les forces de la réaction et du conservatisme, par la lutte des partisans de la paix contre les partisans d'une politique de force — et cela marque de son empreinte l'histoire et le développement de l'ONU.

114. La République populaire polonaise a montré récemment une fois de plus qu'elle était prête à se ranger activement du côté des forces de la paix et de la coopération internationale. La diplomatie polonaise a entrepris et continue d'entreprendre des efforts visant à créer un système régional de sécurité en Europe, système qui pourrait devenir un élément important du renforcement de la sécurité mondiale. Nous voulons contribuer au progrès de la normalisation en Europe, tant par notre pratique quotidienne d'une coopération bilatérale constructive avec les divers Etats qu'en participant activement aux efforts tendant à développer la coopération multilatérale. En ce qui concerne la proposition tendant à organiser une conférence européenne sur les questions de sécurité et de coopération, nous sommes heureux de constater que l'on est déjà presque au stade des réalisations. Au cours de consultations

intensives auxquelles participe activement la Pologne, on a constaté qu'il existait une large unité de vues entre tous les Etats intéressés sur des questions telles que l'opportunité d'une conférence, la réunion de la conférence à Helsinki, la participation à la conférence de tous les Etats européens ainsi que des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, la possibilité de prévoir une série de réunions de ce type, l'opportunité de créer, à la suite de la conférence, un organe permanent. On peut mentionner aussi des succès dans les consultations portant sur les principaux points de l'ordre du jour de la première conférence. Outre la question du renforcement de la sécurité européenne, il conviendra également d'examiner dûment les questions du renforcement des liens économiques, scientifiques, techniques et culturels qui unissent les peuples de l'Europe.

115. Pour créer en Europe un système stable de sécurité et de coopération il faut que le dialogue amorcé se poursuive et s'élargisse afin de préparer, dans le cadre de consultations multilatérales, la tenue de cette conférence dans les plus brefs délais. La Pologne participera activement à ces préparatifs et s'attend à une attitude constructive de la part de tous les Etats intéressés. Nous avons été satisfaits d'entendre les déclarations faites à cette tribune par un grand nombre de représentants d'Etats européens, notamment le Ministre des affaires étrangères de la France, M. Schumann [1942ème séance], en faveur d'une tenue de la conférence dans les plus brefs délais.

116. Nous estimons qu'étant donné la situation aucun Etat ne peut ni ne doit retarder, par des actes directs ou indirects, les préparatifs déjà très avancés de cette conférence. C'est la mesure dans laquelle un Etat favorise ou empêche la détente, rapproche ou retarde la conférence qui doit déterminer son attitude sur la scène internationale. Le fait d'autoriser l'existence de centres de subversion et de les encourager et le retour, actuellement, aux méthodes de la guerre froide dans les relations entre les Etats ne peuvent qu'isoler ceux qui se livrent à de telles actions et ceux qui les inspirent.

117. La question fondamentale, dont dépendent la normalisation des relations et l'instauration d'une sécurité durable sur notre continent, est la reconnaissance, par tous les Etats européens, de la carte politique de l'Europe centrale telle qu'elle s'est établie à la suite de la seconde guerre mondiale. Le Traité, signé à Varsovie le 7 décembre 1970, établissant les bases d'une normalisation des relations entre la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne et le Traité, d'importance encore plus grande, signé à Moscou le 12 août 1970 entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne, marquent une étape importante sur la voie d'une normalisation générale et complète des relations en Europe. La ratification et la mise en vigueur de ces deux traités constituent l'étape suivante indispensable, que l'on ne saurait retarder. Nous espérons que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, conformément aux intentions qu'il a manifestées, adoptera de son côté le plus tôt possible les mesures voulues pour mettre en vigueur ces deux traités. C'est là une condition indispensable si l'on veut poursuivre la normalisation des relations entre les pays socialistes et la République fédérale d'Allemagne. Pour sa part, le Gouvernement de la République populaire de Pologne s'est déclaré prêt à établir des relations diplomatiques avec la République

fédérale d'Allemagne dès l'entrée en vigueur du Traité du 7 décembre 1970, ce qui répond tant aux intérêts des deux Etats parties au Traité qu'à ceux du développement pacifique des relations en Europe.

118. Nous sommes persuadés que la normalisation des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne, ainsi qu'avec les autres pays socialistes, permettra à la République fédérale d'Allemagne de participer pleinement aux efforts déployés en faveur de la sécurité et de la coopération européennes, car nous estimons que la République fédérale d'Allemagne peut et doit jouer un rôle positif et constructif sur la scène internationale, et notamment en Europe.

119. Nous espérons qu'il sera possible, dans un avenir très proche, de normaliser également les relations entre la Tchécoslovaquie et la République fédérale d'Allemagne. A ce sujet nous appuyons entièrement la position de notre pays frère, la Tchécoslovaquie, quant à la nécessité de reconnaître la nullité des accords de Munich dès le moment de leur signature.

120. Un des éléments principaux du rapport des forces en Europe après la guerre a été la naissance et le développement couronné de succès de la République démocratique allemande, qui est unie à la Pologne par des liens étroits d'amitié et de coopération et qui joue un rôle actif de plus en plus important en Europe et dans le monde.

121. Un nouvel événement politique extrêmement important est l'accord des quatre puissances sur la question de Berlin-Ouest⁵. Grâce à la position réaliste de toutes les parties intéressées, il apparaît maintenant possible d'éliminer un dangereux foyer de conflit qui, au cours des 20 dernières années, a existé au coeur même de l'Europe. Cet accord garantit les intérêts de toutes les parties et doit favoriser le renforcement de la paix en Europe.

122. L'étape suivante qui vise à éliminer les vestiges du passé en Europe, doit consister dans la reconnaissance généralisée des deux Etats allemands souverains et l'établissement de relations avec ces Etats, conformément aux normes en vigueur du droit international. Ces mêmes principes doivent être aussi à la base des relations entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Ces deux Etats doivent devenir en même temps Membres de l'Organisation des Nations Unies. Avant que cela puisse se produire, il convient de mettre immédiatement fin à la discrimination dont a souffert jusqu'ici la République démocratique allemande, discrimination illustrée par le fait que l'on n'a pas reconnu à la République démocratique allemande le droit d'avoir un observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, alors que la République fédérale d'Allemagne a un tel observateur.

123. Dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/8401/Add.1, par. 106] U Thant appelle à juste titre l'attention sur le fait qu'il est indispensable de régler cette question.

124. Le principe de l'universalité, affirmé avec tant de force dans la Charte des Nations Unies, suppose que l'ONU

doit refléter les rapports réels des forces dans le monde. Au nom de ce principe, la Pologne s'est prononcée, pendant de nombreuses années, et continue de se prononcer maintenant, pour le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits et à la place légitime au sein de l'Organisation des Nations Unies, lequel doit s'accompagner de l'expulsion des représentants de Tchang Kai-chek de tous les organes de l'ONU.

125. Une des raisons pour lesquelles nous considérons de façon positive la conjoncture internationale et les chances qu'ont les Nations Unies d'adopter des mesures constructives tient dans les quelques succès réels qui ont été obtenus dans le domaine du désarmement. La Pologne voit dans la course aux armements qui se prolonge un élément très dangereux qui peut avoir des conséquences imprévisibles pour l'humanité. Nous voyons combien il est absurde de dépenser pour les armements d'énormes ressources matérielles qui doivent servir à améliorer le niveau de vie des peuples. Notre économie se ressent de ce fardeau et nous voudrions le diminuer. Nous sommes persuadés que la sécurité dans le monde doit être obtenue non pas en détendant le ressort des armements, mais en limitant en permanence les armements de façon conséquente.

126. Nous estimons qu'il faut créer un système international d'interdictions et de limitations juridiques capables de faire obstacle au danger de guerre, de le limiter et en fin de compte de l'éliminer. Sur ces bases, la Pologne a contribué au cours des dernières années à la réalisation de toute une série d'accords qui limitent la course aux armements.

127. Il est difficile de surévaluer la signification, pour les relations internationales, du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau⁶ ainsi que de celui sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]. Nous espérons qu'il sera possible de créer les conditions permettant de conclure rapidement un traité interdisant les essais souterrains d'armes nucléaires. Nous ne pouvons pas comprendre l'attitude de certains Etats qui dressent des obstacles artificiels sur la voie menant à l'adoption de nouvelles mesures visant à diminuer la menace d'une guerre nucléaire. Je veux parler ici notamment des Etats qui refusent de signer ou tardent à ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, ce faisant, rendent impossible sa pleine application.

128. La Pologne accorde une importance particulière à la mise en vigueur intégrale et concrète de ce traité dans la région névralgique de l'Europe centrale. C'est pourquoi nous espérons vivement que les Etats de cette région qui n'ont pas encore ratifié ce traité le feront sans plus tarder et entameront des pourparlers avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de signer un accord sur les garanties. La Pologne a déjà accepté le texte d'un accord avec l'Agence dans ce domaine.

129. Nous espérons que le projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines [A/8457-DC/234, annexe A], dont la Pologne est

⁵ Accord quadripartite sur Berlin, signé à Berlin le 3 septembre 1971.

⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, 1963, No 6964.

coauteur, sera approuvé au cours de la présente session. En même temps, nous espérons fermement que l'on élaborera sous peu un projet de convention sur l'élimination complète des armes chimiques. Nous espérons également que de nouveaux progrès seront réalisés en ce qui concerne l'élimination de la course aux armements du fond des mers et des océans et de leur sous-sol et en ce qui concerne la démilitarisation de ce milieu.

130. Dans la longue liste des mesures qui peuvent favoriser l'arrêt de la course aux armements à l'échelon régional et le désarmement régional figure notamment l'idée chère à la Pologne des zones dénucléarisées. Nous avons été les premiers à l'avancer. Nous nous réjouissons du fait que l'on discute maintenant souvent et en termes très concrets de la création de zones dénucléarisées dans différentes régions du monde. Nous sommes toujours intéressés à ce qu'une telle zone soit créée, surtout en Europe centrale où sont rassemblés de nombreux barils de poudre — s'il est possible de désigner par cette métaphore traditionnelle les ogives nucléaires les plus modernes et leurs vecteurs. Je rappellerai que notre idée d'une zone dénucléarisée en Europe centrale prévoyait dans un premier temps la limitation et dans un deuxième temps l'élimination des armes nucléaires. Nous avons toujours lié ces mesures à d'autres mesures concrètes concernant le blocage, puis la limitation des armes classiques, mesures assorties de systèmes de contrôle adéquats.

131. Notre point de vue à l'égard des mesures régionales de désarmement n'a pas varié. Je me dois de faire remarquer ici que, dans ce domaine, la liste des propositions de la Pologne et des autres Etats socialistes a été non seulement plus concrète mais aussi plus riche que ne l'ont jamais été les propositions présentées par les partenaires occidentaux. J'aimerais cependant mettre en relief les caractères concrets des propositions présentées par nos voisins nordiques. Il convient de mentionner ici les plans Kekkonen et Uden. Nous sommes toujours prêts à discuter de la question du désarmement régional en Europe et à examiner toute proposition dans ce sens pourvu qu'elle soit suffisamment claire et concrète et ne mette pas en danger l'équilibre et la sécurité dont l'Europe a tant besoin. Nous souhaitons examiner cette question non seulement en vue de tenir des négociations mais en vue d'atteindre un objectif déterminé favorable à l'Europe.

132. Nous suivons avec beaucoup d'attention le déroulement des négociations entre les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique sur la question de la limitation des armes stratégiques. Nous nous félicitons des progrès réalisés au cours de ces négociations et nous souhaitons qu'elles donnent des résultats encore plus concrets et positifs pour répondre aux espoirs de la communauté mondiale.

133. Nous appuyons également la proposition du Gouvernement de l'Union soviétique relative à la réunion d'une conférence des cinq puissances nucléaires [A/8328]. Nous voudrions avoir la certitude que l'attitude négative de certaines puissances nucléaires n'est pas définitive. Nous sommes persuadés qu'il est extrêmement important pour la sécurité mondiale que tous les Etats dotés d'armes nucléaires déploient ensemble des efforts tendant à limiter d'abord et ensuite à éliminer les arsenaux nucléaires existants.

134. La Pologne appuie sans réserve la proposition de l'Union soviétique présentée par son ministre des affaires étrangères, M. Gromyko, lors de l'intervention qu'il a faite le 28 septembre [1942ème séance], concernant la réunion d'une conférence mondiale sur le désarmement [A/L.631] au cours de laquelle tous les Etats examineraient les mesures concrètes à prendre pour limiter la course aux armements, dangereuse et coûteuse, et s'entendre sur des mesures conjointes de désarmement. A notre avis, cette conférence devrait se tenir le plus tôt possible. Elle doit ouvrir des perspectives de progrès réel dans le domaine du désarmement et, de cette façon, donner un contenu concret aux efforts tendant à mettre en oeuvre le principe de la coexistence pacifique et de la coopération pacifique entre tous les Etats.

135. Il est évident qu'à cela s'oppose la politique de force poursuivie par certains Etats et qui se traduit par des actes d'agression flagrante, le néo-colonialisme et une politique de domination d'autres peuples.

136. La guerre d'agression se poursuit contre les peuples de l'Indochine. En dépit des demandes de l'opinion publique mondiale et notamment d'une part considérable de l'opinion publique américaine, le Gouvernement des Etats-Unis refuse toujours d'aborder de façon constructive les propositions pacifiques présentées à Paris par la délégation du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud et appuyées par la République démocratique du Viet-Nam. Le peuple et le Gouvernement polonais appuient aussi pleinement ces propositions. Ni la poursuite de la guerre en Indochine à l'aide de mercenaires locaux ni le concours de gouvernements fictifs qui n'ont aucune autorité et que le peuple ne soutient pas ne peuvent rapprocher l'heure de la paix en Indochine. D'autre part, la fixation d'une date aussi proche que possible pour le retrait définitif et complet des forces étrangères du Viet-Nam du Sud et le respect du droit du peuple vietnamien à l'autodétermination constituent les conditions nécessaires d'une solution pacifique. Nous espérons que ces propositions seront en définitive retenues par la partie responsable de la guerre en Indochine. Une telle mesure correspondrait aux intérêts bien compris du peuple américain. L'élargissement par les forces interventionnistes des opérations militaires, la dangereuse reprise des bombardements de la République démocratique du Viet-Nam aggravent le conflit et en retardent l'issue, bien qu'il ne puisse y avoir de doute quant à son résultat définitif: la victoire du droit des peuples d'Indochine à décider eux-mêmes de leur destin.

137. On aurait pu parvenir depuis longtemps à un règlement pacifique du conflit au Proche-Orient si Israël avait fait preuve d'un minimum de bonne volonté. En fait, cet Etat, qui occupe illégalement depuis déjà plusieurs années des territoires arabes, refuse obstinément de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment à la dernière, la résolution 298 (1971) concernant Jérusalem, ainsi qu'aux décisions de l'Assemblée générale.

138. Israël ne répond même pas aux lettres du Secrétaire général et de son représentant, l'ambassadeur Gunnar Jarring. La communauté internationale ne doit plus tolérer davantage le défi ouvert qui lui est lancé par Israël et par ses riches protecteurs. Le règlement pacifique du conflit au Proche-Orient ne sera pas possible tant que les droits des

peuples arabes victimes de l'agression ne seront pas pleinement respectés et tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires occupés.

139. La Pologne, avec les autres Etats européens, souhaite la réouverture du canal de Suez dont la fermeture, consécutive à l'agression, porte préjudice aux intérêts économiques de nombreux pays. Nous appuyons les efforts visant à rouvrir le canal de Suez à la navigation mais nous considérons qu'un accord éventuel sur cette question ne peut constituer qu'une étape vers le règlement du conflit du Proche-Orient dans son ensemble.

140. Il ne fait pas de doute qu'un règlement pacifique et équitable de la question de Corée pourrait être obtenu si l'on satisfaisait aux conditions fondamentales permettant au peuple coréen de jouir de son droit à l'autodétermination : retrait de toutes les forces étrangères de la Corée du Sud et dissolution de la prétendue Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Nous regrettons que ces questions urgentes n'aient pas été inscrites à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. La Pologne appuie fermement et pleinement les propositions réalistes présentées par la République populaire démocratique de Corée qui contiennent un programme équitable et un plan permettant de réunifier pacifiquement le pays sans aucune ingérence extérieure.

141. Comme toute la communauté internationale, nous sommes très préoccupés par l'évolution de la situation dans le sous-continent indo-pakistanaïse. Le sort de millions de réfugiés du Pakistan oriental qui cherchent asile dans le territoire voisin de l'Inde est un problème humanitaire dramatique d'une dimension inconnue jusqu'à présent. Nous sommes persuadés que tout doit être fait pour sauver les vies humaines dans ces circonstances si difficiles. La Pologne, dans la mesure de ses possibilités, s'est associée aux efforts déployés pour venir en aide à ces masses innombrables de réfugiés. Nous espérons que le Gouvernement du Pakistan, pour sa part, prendra les mesures qui s'imposent en vue de parvenir à un règlement pacifique de la situation critique qui s'est créée au Pakistan oriental, de permettre aux réfugiés de revenir dans leur patrie et d'amener la détente dans les relations entre le Pakistan et l'Inde.

142. L'une des tâches les plus importantes et les plus difficiles que nous ayons encore à résoudre aujourd'hui, dans cette seconde moitié du XXème siècle, est la nécessité de mettre un terme à l'existence anachronique de régimes colonialistes et racistes dans une grande partie du territoire africain. Les événements qui ont eu lieu dernièrement en Guinée et au Sénégal confirment de façon convaincante ce fait bien connu que l'agression est une caractéristique immanente du colonialisme. Les missions spéciales envoyées par le Conseil de sécurité pour enquêter sur la situation en Guinée et au Sénégal, auxquelles la Pologne a eu l'honneur de participer, ont confirmé l'existence d'une menace à la paix. Nous exprimons notre plein appui aux peuples africains et à l'Organisation de l'unité africaine dans leur juste lutte contre les colonialistes portugais et contre les régimes racistes de la Rhodésie et de la République sud-africaine, appuyés par des monopoles étrangers et des centres impérialistes. La lutte commune des forces anti-colonialistes et anti-impérialistes doit, dans un avenir très

proche, apporter la liberté attendue à tous les peuples qui souffrent encore du joug colonialiste et raciste, conformément au droit des peuples à l'autodétermination dont le caractère général a été reconnu une fois de plus dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice relatif à la Namibie.

143. L'organisation des relations économiques internationales exerce une influence considérable sur l'ensemble de la situation dans le monde actuel. Elle doit être fondée sur le respect intégral de la souveraineté et des intérêts du développement économique de tous les Etats, grands et petits, et doit garantir à chaque Etat la possibilité de croître économiquement et d'occuper dans la division internationale du travail une place correspondant à ses besoins et à sa situation.

144. Une des conséquences les plus affligeantes de l'impérialisme a été le rôle de fournisseurs de matières premières et de main-d'oeuvre à bon marché qui a été imposé à beaucoup de peuples colonisés cependant que ceux qui s'étaient arrogé une place privilégiée au soleil gardaient pour eux le monopole de la richesse et des connaissances, de la technique et de la civilisation. Les effets déplorables du colonialisme sur le développement de l'économie internationale se manifestent encore aujourd'hui. La crise monétaire actuelle dans les pays occidentaux, qui entraîne des perturbations considérables dans le commerce international, exerce sur l'économie des pays en voie de développement une influence considérable. Quels sont donc les moyens qui permettraient d'éliminer cette injustice historique, de créer des conditions normales de développement pour tous les pays et de donner une base équitable aux relations économiques internationales ?

145. Tout d'abord, il faut s'efforcer de faire disparaître toutes les formes, directes et indirectes, d'exploitation néo-colonialiste des pays en voie de développement par les monopoles étrangers, exploitation qui souvent dépasse l'aide accordée à grand bruit à ces pays. En second lieu, il faut s'efforcer d'éliminer toutes les formes de discrimination économique, toutes les barrières et tous les obstacles dressés sur la voie du développement de la coopération économique internationale.

146. Au temps de la guerre froide, on a vu se répandre dans les pays capitalistes les pratiques discriminatoires, pour des motifs politiques, à l'égard des importations venant des pays socialistes. En même temps, un embargo était imposé sur de nombreuses marchandises qui auraient pu être exportées avec profit vers les pays socialistes, et la discrimination a également été pratiquée dans le domaine de la politique du crédit. La Pologne est intéressée par des échanges commerciaux importants et mutuellement profitables aussi bien avec des partenaires occidentaux. Désireux de renforcer et d'étendre la politique de détente et de coopération pacifique dans tous les domaines, nous avons pris et continuerons de prendre à chaque occasion, y compris dans le cadre du GATT, des initiatives importantes en vue de développer concrètement les échanges de marchandises et la coopération économique avec les pays occidentaux. En particulier, nous avons tenté d'établir une coopération industrielle avec les pays occidentaux très développés, augmentant ainsi la possibilité de développer les relations commerciales.

147. Notre propre expérience nationale détermine également notre position à l'égard des problèmes économiques des pays en voie de développement. Nous nous efforçons constamment de remplir les engagements qui découlent de notre sens de la solidarité internationale. Nous constatons un accroissement sensible de notre commerce avec ces pays et des modifications de la structure des échanges qui sont à leur avantage. Nous sommes toujours prêts à élargir et à approfondir nos relations économiques avec eux et à conclure des accords et des contrats à long terme de fournitures de marchandises. Pour répondre aux vœux exprimés par de nombreux pays, nous étudions également la possibilité de conclure des accords prévoyant une division partielle du travail. En cas d'intérêt mutuel, nous sommes également prêts à créer des entreprises communes. Dans la mesure de nos possibilités, nous aidons à former les spécialistes indispensables aux pays en voie de développement.

148. L'élimination de toutes les formes de discrimination et des obstacles aux relations commerciales, la promotion des importations venant des pays en voie de développement ainsi que la restructuration des rapports commerciaux de façon à ne pas imposer simplement à ces États le rôle de fournisseurs de matières premières, le développement à grande échelle de la coopération industrielle, scientifique et technique, l'aide à la formation des spécialistes, le strict respect des droits souverains de chaque État sur ses ressources et, en particulier, le droit de déterminer librement son avenir et ses formes d'existence constituent les principes sur lesquels doivent reposer les relations économiques internationales pour que la paix et la prospérité couronnent nos efforts.

149. Dans ce contexte, je voudrais attirer votre attention sur un aspect important de la coopération internationale, je veux parler de l'établissement des conditions les plus favorables à la diffusion des connaissances dans le domaine de la technique moderne. Nous sommes persuadés que l'ONU a un rôle très important à jouer dans ce domaine. Selon nous, cette tâche peut et doit être exécutée notamment par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, qui accorde beaucoup d'attention à cette question. Le Programme des Nations Unies pour le développement, auquel notre pays coopère activement, doit également jouer un rôle important dans ce domaine.

150. A notre avis, les activités des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique doivent viser non seulement à accorder une aide directe et temporaire aux pays en voie de développement — ce qui est en soi important —, mais également à créer et à améliorer les conditions nécessaires pour réaliser un progrès technique universel. A cette fin, il est indispensable, à notre avis, d'organiser avec l'aide des organes compétents de l'ONU un échange de connaissances entre les pays développés. La coopération scientifique et technique, telle qu'elle est comprise aujourd'hui, doit englober l'ensemble du cycle du développement, c'est-à-dire la recherche, le développement et l'application. Ne pas tenir compte de tels impératifs reviendrait à ralentir le progrès technique et constituerait un signe de discrimination des pays plus développés à l'égard de certains pays moins développés. De telles formes de discrimination auraient comme conséquence de retarder la possibilité d'établir les bases nécessaires pour le dévelop-

pement de la technique dans les pays qui ne possèdent pas encore de telles connaissances.

151. Un autre problème très important et qui le devient de plus en plus est celui de la protection de l'environnement. Dans ce domaine, la Pologne poursuit des activités multiples sur le plan national et elle s'est associée activement à celles des organismes des Nations Unies, notamment à la préparation de la Conférence sur l'environnement, prévue pour 1972 à Stockholm. Nous sommes persuadés que seule une action internationale peut permettre de limiter les conséquences et de réduire les dangers d'une exploitation et d'un pillage irresponsable et anarchique des ressources naturelles de la Terre, que ce soit de son atmosphère ou de ses eaux.

152. A la présente session, l'Assemblée générale a devant elle un ordre du jour chargé, qui tient compte des importants problèmes internationaux qui se posent et à la discussion desquels la délégation de la Pologne a l'intention de participer en vue de rechercher des solutions constructives. Le tableau d'ensemble que je viens de faire de l'évolution de la situation internationale montre notamment que notre organisation, dont les principes et la structure sont formulés dans la Charte et ont résisté à l'épreuve du temps, doit rechercher des méthodes nouvelles plus créatrices et plus efficaces pour atteindre ses buts. Il n'est pas possible d'y parvenir par un accroissement automatique des dépenses de l'Organisation, qui a déjà entraîné une grave crise financière, ni par un élargissement excessif de sa structure. La délégation polonaise estime que c'est seulement en concentrant ses efforts sur les tâches les plus importantes et en renforçant son rôle dans le domaine de la coexistence pacifique et de la sécurité des peuples que notre organisation réussira dans son importante mission au cours de ce deuxième quart de siècle de son existence.

153. Comme nous l'avons déjà constaté, l'accomplissement effectif de cette mission dépend de la coopération constructive de tous les États. A ces efforts déployés conjointement, mon pays et mon gouvernement apporteront leur contribution pleine et entière. A ce propos, je voudrais vous dire que mon gouvernement est prêt à mettre un contingent de forces polonaises à la disposition du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui pourrait, si nécessaire, l'utiliser pour des actions nécessaires au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

154. Il n'est pas nécessaire, semble-t-il, que je m'étende longuement sur la signification que nous accordons au rôle et aux activités du Conseil de sécurité. Nous voudrions seulement faire remarquer une fois de plus que toutes les possibilités que la Charte des Nations Unies offre au Conseil de sécurité, spécialement dans les Chapitres VI et VII, n'ont pas été utilisées jusqu'à présent par notre organisation. J'estime que c'est précisément un examen plus approfondi de toutes les dispositions de la Charte qui pourra répondre à la question de savoir comment notre organisation peut agir mieux et plus efficacement pour renforcer la sécurité internationale.

155. Certainement nous apprécions aussi pleinement les responsabilités qui incombent au Secrétaire général. Et c'est justement pour ces raisons que nous accueillons avec regret la décision du secrétaire général U Thant, pour qui nous

avons le plus grand respect, de ne pas demander le renouvellement de son mandat. L'expérience, la continuité et la profonde connaissance de l'appareil administratif des Nations Unies et des possibilités politiques de notre organisation constituent à n'en pas douter autant de raisons sérieuses pour éviter dans toute la mesure possible des changements trop fréquents à ce poste.

156. En conclusion, permettez-moi d'exprimer l'espoir que les tendances positives qui se sont manifestées au cours des dernières années sur la scène internationale s'affirmeront et que l'ONU se transformera en un centre de coopération de tous les peuples, plus efficace qu'auparavant, en vue de résoudre les questions importantes et difficiles du monde actuel. C'est seulement dans ce cas que nous serons vraiment justifiés à dire que notre organisation et nous-mêmes avons rempli avec succès les tâches qui nous incombaient et que nous avons contribué à ce que l'humanité fasse un usage fructueux et raisonnable de la confiance que l'histoire lui a témoignée.

157. M. MASMOUDI (Tunisie) : Selon certains "réalistes", pour réussir, un homme d'Etat doit avoir le cœur sans faiblesse, dur comme le roc, froid comme l'ordinateur : ni sentiment d'amitié ni élan d'enthousiasme. Une sorte de robot. Si cela était vrai, Monsieur le Président, vous auriez été un très mauvais homme d'Etat et notre honorable assemblée aurait été mal inspirée de vous choisir pour présider à nos débats et guider nos travaux. Le représentant de la Tunisie, en tout cas, avec ses distingués collègues des pays amis, s'honore d'avoir su choisir en vous l'homme de cœur et d'esprit qui, avec la distinction, allie à la sérénité et à la sagesse la calme détermination de la foi.

158. Qu'au président Hambro, un Norvégien, succède le président Malik, un Indonésien, voilà qui est mieux qu'un hasard heureux : c'est un beau symbole, une image reconfortante qu'on aimerait fixer pour toujours et qui constitue tout un programme d'entraide et de solidarité : le Nord passant le flambeau au Sud. L'Europe tendant la main à l'Asie comme pour l'associer à son espérance.

159. En vous associant dans un même hommage, Monsieur le Président, vous et notre distingué collègue, le président Hambro, nous voudrions tout à la fois saluer les remarquables efforts de l'Europe dans sa politique de détente et de coopération, et nous incliner devant cette Asie martyre que les tendances à l'intolérance et à l'hégémonie ont plongée dans les tensions belliqueuses du Moyen-Orient, dans les guerres imbéciles du Viet-Nam et dans les affrontements fratricides du Bengale.

160. En vous saluant, Monsieur le Président, nous voudrions espérer que votre présidence marquera pour l'Asie la fin de cette longue marche dans l'orage et le sang et le début d'une ère nouvelle de concorde et de paix.

161. Ce vœu, qui nous est commun, n'a cessé, nous le savons, d'animer U Thant, notre secrétaire général, qui honore l'Asie par ses origines et l'humanité par ses qualités.

162. Au milieu des tempêtes qui se répètent, des écueils et difficultés qui se dressent, en dépit des grands qui n'encouragent pas toujours, des petits qui défont souvent, et bien que les tracasseries budgétaires sans fin alimentent vos

soucis quotidiens, vous avez su, Monsieur le Secrétaire général, sans doute en sacrifiant votre santé, garder notre organisation dans la bonne direction. Pour cela, la Tunisie vous dit sa reconnaissance. Le rôle exceptionnel de gardien et de guide que 10 ans durant vous avez rempli vous le devez, nous le devons tous bien sûr, à vos qualités exceptionnelles. Nous le devons aussi au dévouement de vos collaborateurs. Nous le devons enfin à la valeur de cette institution, de notre institution.

163. Au seuil de cette année de grâce, après 25 ans d'action continue pour la paix et le progrès, l'Organisation des Nations Unies demeure le moyen le plus efficace de porter l'homme à l'homme et d'y investir chaque fois un peu plus de conscience universelle et d'esprit public. Avec ses institutions spécialisées qui constituent son ossature, avec ses membres de plus en plus nombreux qui constituent sa chair, avec les peuples et leurs profondes aspirations qui forment son âme, elle s'affirme chaque jour davantage et retrouvera, nous l'espérons, bientôt souffle et vigueur avec l'admission de la Chine populaire, et s'imposera partout comme l'expression universelle de la démocratie moderne des nations.

164. Grâce à votre ténacité et à votre sérénité, Monsieur le Secrétaire général, l'action que vous avez entreprise depuis 10 ans commence à donner ses fruits. Les préoccupations pour la paix se font de plus en plus pressantes aussi bien dans le Sud-Est asiatique que dans le Moyen-Orient, où les efforts, hélas ! ne sont pas très encourageants. L'Europe est de plus en plus engagée sur la voie de la sécurité collective et de la coopération.

165. La Chine populaire ne va pas tarder à prendre sa juste place dans notre organisation afin d'assumer son rôle de grande puissance que justifient son histoire, sa géographie, l'ampleur et les vertus de son peuple.

166. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement commence à aiguïser la volonté des petits et l'émulation des grands pour constituer le front du progrès : enfin quelques fruits à de grands efforts.

167. Compte tenu de ces considérations et de bien d'autres encore, il serait juste, Monsieur le Secrétaire général, que vous puissiez goûter à ces fruits de vos nombreux efforts. En vous demandant, en vous adjurant de vous sacrifier encore au service de l'ONU, j'ai conscience, bien sûr, de dépasser la mesure et de trop présumer de votre santé, mais nous savons tous que vous tenez bon en servant, et nous savons que vous servez bien. Veuillez voir dans l'appel que je ne suis pas le seul à vous adresser, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre hommage et le témoignage de l'amitié et de la reconnaissance que la Tunisie vous porte.

168. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques au sujet de la situation au Moyen-Orient qui, en s'aggravant, pourrait, hélas ! les hommes et les pays d'une des régions les plus sensibles.

169. Depuis un demi-siècle, sionistes et Arabes de Palestine et d'ailleurs sont en tension belliqueuse, les uns défendant leur dernière conquête, les autres attendant leur prochaine revanche, alternant ainsi l'arrogance et la haine.

Les Palestiniens, les Arabes, terrassés mais point vaincus, les Israéliens emportés par la vague de leurs armes, mais point victorieux, continuent devant l'incertitude des lendemains à mâcher la violence. Lorsqu'on aborde le conflit israélo-arabe, à cette tribune ou ailleurs, on est suspect quand on ne parle pas un certain langage. On est condamné à utiliser certains mots comme on utilise certaine monnaie : une monnaie battue pour les temps de guerre et qui ne sert que pour le trafic de la haine et le rassemblement des hommes vidés de sentiments et d'imagination. Une monnaie fautive, en somme, qui continue cependant d'avoir cours et de fausser les débats, les rapports humains et toute la situation au Moyen-Orient.

170. Ceux qui pensent pouvoir régler le conflit israélo-arabe selon les règles admises dans les guerres ou bien conformément aux exigences de notre ère, avec la logique de l'ordinateur et la manière du gentleman sportif jouant le jeu et qui doit éventuellement payer, commettent des erreurs. Non, les problèmes du Moyen-Orient sont spécifiques, trop passionnels et ne peuvent être mis en cartes perforées aisément; dans chaque démarche, dans chaque étape des solutions envisagées, la densité, l'intensité, la complexité du problème apparaissent. N'oublions pas que dans cette région où le ciel est venu rencontrer la terre pour la toucher de sa grâce, on a longtemps rivalisé, on rivalise encore dans l'erreur envers l'esprit, dans le crime envers les hommes et dans le sacrilège envers Dieu. Que l'on prenne garde ! C'est le moment des fautes d'orgueil, de prestige, d'amour-propre et de passion exacerbée, et la faute, en ce cas, celle des grands surtout, pourrait être à leur mesure, colossale, et quand elle est meurtrière, les victimes qu'elle atteint sont toujours les petits.

171. C'est vrai que les méthodes, l'approche des problèmes déroutent quand elles touchent à cette région sensible. C'est vrai qu'elles peuvent paraître désordonnées, toujours passionnelles, souvent superficielles. C'est vrai qu'elles relèvent plus de la métaphysique et du mythe que de la réalité. C'est que les problèmes de cette région du monde, surtout de cette région du monde, sont généralement des affaires d'hommes dans leur plénitude, des affaires de cœur où les exigences de dignité et de fierté, d'honneur, de générosité, de misère aussi, se manifestent pêle-mêle avec spontanéité et presque à l'état pur. Qu'on ne soit pas méprisant pour ce genre d'approche. Qu'on ait l'humilité de penser qu'heureusement beaucoup de problèmes sont passionnels sur notre planète et que le cœur a encore ses raisons et ses exigences dans la vie des hommes.

172. Que l'on ne croie surtout pas que l'on est insensible, au Moyen-Orient, à la raison et aux solutions qui paraissent logiques. Mais que l'on n'ait pas l'orgueil de penser que ces solutions qui paraissent logiques puissent toujours réussir. Que l'on ne croie pas que tout s'organise et s'harmonise selon les calculs de l'ordinateur. C'est vrai que les pays arabes donnent l'impression du chaos avec l'extrême abondance chez les uns et l'extrême misère chez les autres, avec cette tendance pour les uns et les autres de chercher parmi les grands des protections pour soutenir leur querelle, voire pour se mettre à l'abri des coups du destin. C'est vrai aussi que les grands croient assurer leur domination en ayant des protégés, voire des clients. Et c'est aujourd'hui une évidence que les grands s'opposent, s'aigrissent, se heurtent et se mesurent dans la guerre par petits interposés, tout en

plaçant chez eux leur surplus d'armes périmées ou en essayant sur eux de nouvelles armes dites classiques.

173. Si, dans le passé, les pays arabes, bien sûr, ont accumulé les erreurs et les échecs, qu'on ait le courage de dire que c'est bien dans leur camp, aujourd'hui, que se trouvent la raison, la loyauté et la volonté de se déterminer en fonction de la règle du jeu internationale.

174. Qu'on ait l'honnêteté de constater que c'est la déraison d'Israël qui bloque les décisions de l'ONU, qui bloque toutes les perspectives et qui nous enferme tous dans une sorte de dialectique du désespoir qui pousse les uns à commettre la folie de détourner les avions civils, les autres à hypothéquer leurs efforts de développement en consacrant à l'armement l'essentiel de leurs crédits et de leur énergie, d'autres à risquer même de désorganiser l'Etat en voulant légitimement le faire respecter, et les derniers enfin à changer de régime par un coup d'Etat militaire, à défaut de pouvoir changer le cours des événements.

175. Jamais les pays arabes du Moyen-Orient ne se sont sentis si opprimés, si incompris et dans une situation bloquée au point où elle l'est actuellement. Si pour eux le pire n'est jamais sûr, le meilleur semble, hélas ! fuir pour le moment, le meilleur étant bien entendu les perspectives de paix. Cette situation bloquée est d'autant plus grave que les pays arabes, principalement l'Egypte, ont tout fait, tout entrepris, pour créer des conditions objectives qui brisent le processus de la tension et du pourrissement et enclenchent la dynamique de la paix.

176. Et pourtant, il y a dans la position d'Israël une telle marge de déraison, un tel excès dans le défi, un tel excès dans l'arrogance, une telle volonté de narguer l'Organisation des Nations Unies, son secrétaire général, son conseil de sécurité, son assemblée générale, ses organismes, les quatre Grands et chacun de nous tous à la fois, que cela doit pouvoir faire bouger des montagnes d'indifférence et de laisser-faire. Que les grandes puissances, par ailleurs si chatouilleuses sur les affaires d'amour-propre et de prestige, laissent à ce point se dégrader l'autorité de l'ONU et l'esprit public, voilà qui est proprement choquant et qui ne manquera pas, le moment venu, de permettre des changements d'orientation, de politique, voire d'alliance.

M. Pérez de Cuéllar (Pérou), vice-président, prend la présidence.

177. Quand il s'agit d'Israël et de l'Afrique du Sud, certaines puissances laissent faire, semblent abandonner l'ONU; ses recommandations n'ont pas d'effet et son autorité morale flotte et se déprécie telle une vulgaire monnaie.

178. Il y a comme une fausse fidélité chez certains grands d'Amérique, d'Europe et d'ailleurs à considérer l'ONU comme une image de jeunesse passée, le refuge de certaines nostalgies et le regret d'une époque qui agonise. Ce qui laisse rêveur au sujet d'Israël, de sa nature, de sa politique et de ses tendances, c'est ce comportement de défi, précisément, qu'ont les dirigeants israéliens, et d'une manière constante, à l'égard de cette même ONU qui les a fait naître en les imposant en 1947 arbitrairement aux Palestiniens sur une terre qui était certes sous mandat britannique, mais qui

avant ses nationaux, les Palestiniens, dont des musulmans, des chrétiens et des juifs. Que les rôles aujourd'hui soient renversés au point que les victimes d'hier, les Arabes, s'engagent à respecter les résolutions et les recommandations de l'ONU et que les Israéliens, les favorisés de 1947, considèrent l'ONU — je cite ce que publie certaine presse israélienne — comme le cimetière des résolutions avortées, voilà qui en dit long sur l'évolution des esprits et des moeurs chez les uns et les autres. S'agissant des Israéliens, on ne peut s'empêcher de penser à cette catégorie de nourrissons dont parle Montaigne, à cette catégorie de nourrissons gâtés, gavés et dodus qui crachent sur le sein de leur mère et hurlent leur colère à la face de ceux qui les ont laissé naître.

179. Permettez-moi de dire à M. Abba Eban, dont la courtoisie et l'habileté n'ont d'égal que le remarquable art oratoire auquel il se plait souvent à s'exercer dans cette assemblée, notre manière de voir, à nous, Tunisiens, qui ne touchons pas certes aux frontières de la guerre, mais que la guerre israélo-arabe touche au plus profond de nous-mêmes. Monsieur Abba Eban, vous le savez, nous, les Tunisiens, n'avons pas de haine contre vous, pas plus que n'en ont les Palestiniens, que vous avez frustrés de patrie et de foyer et dont vous ramenez la cause nationale à l'éternel problème des réfugiés, ou les Arabes, dont vous avez accaparé le territoire, ou les chrétiens, ou les musulmans, à l'égard desquels vous vous êtes rendu coupable de violence en continuant à violenter Jérusalem. Non, aucun de ceux-là n'a de ressentiment contre vous. En Tunisie, grâce à l'action du président Bourguiba, nous qui avons été formés dans la ferveur et la cohésion, dans l'amour de ce que nous entreprenons, nous faisons l'effort constant de bannir la haine qui stérilise, d'éviter les faux-fuyants qui égarent et de regarder la réalité en face pour la cerner, la connaître et mieux agir sur elle.

180. La réalité qui caractérise la situation actuelle au Moyen-Orient ne cadre pas avec ce que vous avez dit dans votre intervention [1946ème séance]. L'offre de voir M. Riad, sur la base de ce que vous proposez, vous l'avez faite, je pense, beaucoup plus pour les besoins du discours, afin d'en garantir l'effet, que pour susciter une réponse que M. Riad s'apprête peut-être à vous faire et qu'il ne m'appartient pas d'esquisser. Mais épuiser vos remarquables forces d'esprit, qui sont grandes, sur des querelles misérables de rencontres, de réfugiés et de procédure — tout cela pour l'ouverture du canal —, la belle affaire ! Vraiment, ce n'est pas à la mesure du grand débat israélo-arabe dont vous connaissez pourtant l'ampleur et la complexité. Vous êtes encore bien loin du compte, je vous le dis simplement, calmement.

181. Il est vrai aussi que vous avez une grande marge de déraison, une grande marge d'excès, mais le danger qui vous menace, qui nous menace tous dans la région, c'est votre tendance à ne pas voir le réel, c'est votre tendance à omettre de penser l'avenir, ou bien de le penser en avare et de proposer "petit". A moins que vous ne vouliez traiter de "petit", en inférieur, celui qui, dans l'état actuel du droit des gens, est votre ennemi, c'est-à-dire celui en fait contre le gré duquel l'ONU vous a imposé en 1947. Oh ! Je sais bien que pendant ces 25 ans vous vous êtes taillé une âme de fauve. On lit même que "vos faucons sont si sauvages et si exclusifs que les "colombes" ont déserté Israël".

182. De grâce, cessez d'être toujours en avance d'une arrogance, d'un mépris ! Ne soyez surtout pas en retard d'une réparation, d'une initiative raisonnable, si vous voulez sincèrement la paix. Vous êtes en train de vous opprimer, de vous torturer en ne voulant pas changer, en vous interdisant de faire le moindre pas, en vous montant vous-même, en vous raidissant dans le formalisme et le maquis de la procédure. Tenir les territoires occupés comme des garanties directes, créer le fait accompli ici, susciter l'excès là, organiser la répression contre les Palestiniens partout, c'est prendre pour vous-même et pour la région une assurance de malheur sur l'avenir, oui, une assurance contre ce qui peut amener la paix, c'est choisir de vous maintenir de force dans ce nationalisme exacerbé. En fait, c'est opter au-dedans comme au-dehors pour un type d'homme et un type de société qui se nourrit de chauvinisme, proclame l'intolérance et le fanatisme, fait à l'intérieur la chasse aux sorcières contre ceux qui ne partagent pas les mêmes opinions et multiplie les menaces à l'extérieur contre ceux qui n'acceptent pas les conditions imposées.

183. Vous vous référez à l'éthique internationale. Vous vous réclamez de l'échelle des valeurs qui a porté des protagonistes à négocier directement entre eux. Mais n'avez-vous pas songé que, dans vos rapports avec les Palestiniens et les Arabes, toutes les valeurs ont été bousculées, détruites ? Chez vous comme chez les Palestiniens, les simples boutiquiers, les ouvriers, les employés tranquilles, les femmes mêmes, se sont transformés en tueurs. N'avez-vous pas songé que le contenu et la signification de l'éthique ont changé, que l'échelle des valeurs est bouleversée, que le vol, la contrebande, la désobéissance aux lois, l'attaque à main armée, l'assassinat politique, la violation de la propriété et tout récemment le rapt d'avions sont considérés comme des actes de patriotisme ? N'avez-vous pas songé que les haines en sont à leurs 25 semaines, qu'au cours des trois guerres gagnées toutes les familles palestiniennes ont été démembrées, dispersées, écartées, faussées ? Qu'il en est ainsi de bien d'autres familles arabes ? Et que des ferments de révolte sont partout semés dans la région ? Alors de quelle échelle de valeurs parlez-vous ? A quels précédents vous référez-vous ? Vous rencontrer ? La belle affaire ! Bien sûr, on peut se rencontrer, mais pourquoi ? En vue de quoi ? Pour vous confirmer dans cette attitude d'arrogance maintes fois affichée, proclamée ?

184. Laissez de côté, M. Abba Eban, les Américains, les Russes, les Chinois, M. Jarring et les Nations Unies. Dites-nous, vous, si vous êtes disposé à quitter Jérusalem. Dites-vous bien que vous n'avez jamais accepté de le faire et qu'une journée avant que vous ne parliez on a même annoncé que vous refusiez la résolution du Conseil de sécurité. Dites-nous ici si vous êtes disposé à accepter une patrie palestinienne, un Etat palestinien. Comment entendez-vous vivre dans cette Palestine ? Pour quelle forme de coexistence avec les Palestiniens optez-vous ? Etes-vous dans des dispositions de paix objectives ? En vérité, M. Abba Eban, vos erreurs, toutes vos erreurs sont à l'origine des erreurs de l'esprit. Vos principes, vos conditions, vous les énoncez pour vous-même. Ils ne font pas d'effet parce qu'ils manquent de ce je ne sais quoi d'universel et de généreux qui touche le cœur des hommes et guide vers la solution. Ils ne concernent pas l'homme mais une catégorie d'hommes : les élus, les sionistes.

185. Erreur de l'esprit cette tendance que vous avez à construire une société sur la caste des élus au détriment des Palestiniens et des Arabes, la classe, peut-être, des parias. Ne pouvant trouver dans les principes de la raison et dans les enseignements des civilisations les justifications de votre suprématie, vous les avez cherchées dans la mythologie. Ne pouvant prendre appui sur le droit, vous avez pris appui sur la matière, sur la force militaire. Vous le savez, on ne peut bâtir valablement sur les mythes et la force brutale. Erreur aussi de l'esprit, car il ne pourrait y avoir de paix durable, de coexistence valable sans le consentement et l'adhésion de ceux qui l'acceptent, et l'expérience montre que ceux qui l'acceptent ne le font que comme des chiens fouettés et parce qu'ils se trouvent sans doute plus près du fouet. C'est le cas de certains Palestiniens dans les territoires qu'indûment vous continuez d'occuper. Non ! Vous ne pouvez aller indéfiniment et impunément contre la religion, la raison, la morale et la foi. Je crois, M. Abba Eban, que vous êtes sincère dans votre déclaration en cinq points. Je crois même que c'est cela le pire, et c'est cela qui est très préoccupant. Nous nous demandons maintenant de plus en plus s'il est dans la nature de votre régime de pouvoir faire la paix. Ne dites surtout pas que les Arabes, les Palestiniens eux-mêmes fuient le dialogue pour la paix. A des conditions de guerre seuls peuvent répondre des interlocuteurs prêts à la guerre. Proposez des conditions de paix valables et vous serez étonné vous-même par le sens des responsabilités et l'esprit constructif des dirigeants arabes les plus intransigeants, y compris les Palestiniens.

186. Les rencontres, les discussions directes, les précédents internationaux, la logique, l'échelle des valeurs, des mots que tout cela ! Et ce n'est pas parce que vous avez employé ces mots que nous devons désormais les craindre, ce n'est pas parce que vous avez manqué la paix que nous ne devons pas essayer de la faire, et ce n'est pas parce que vous avez voulu en exclure les Palestiniens qui sont les partenaires essentiels que nous devons vous exclure, vous.

187. Seule une Palestine ouverte, tolérante, où coexisteraient, dans des modalités et sous des formes à déterminer, les Juifs et les Palestiniens, une société aux lois communes et au pouvoir assumé par ses membres de toujours, les chrétiens, les musulmans et les juifs, permettra que vous ne soyez plus dans ce Moyen-Orient la semence de haine, la graine de violence, la marmite toujours prête à sauter.

188. Question de date ? Peut-être. Mais aussi et surtout question de comportement et d'engagement. Que les Israéliens se comportent de manière à mériter la coexistence entre Juifs et Arabes, comme ce fut et c'est encore le cas dans les pays arabes et musulmans. Ils ne peuvent y parvenir qu'en acceptant de s'engager à se désioniser, tout comme l'Allemagne a mérité la coexistence des Allemands avec les pays européens et le reste du monde en s'engageant à se dénazifier. Et nous pensons que ceux qui ont aidé les Allemands à exorciser le démon du nazisme, les Américains, les Russes et les alliés occidentaux notamment, pourraient aider les Juifs à exorciser le démon du sionisme. En faisant, ils contribueraient à assurer la paix dans le Moyen-Orient. Ils ne contribueront sûrement pas au règlement juste et durable des problèmes de cette région en s'épiant, en se jaugeant, en se cherchant à travers les antagonistes dans une sorte de partie de cache-cache d'un type nouveau, plus dangereux que la guerre froide parce que plus sournois.

189. En effet, sous prétexte de faire observer le principe détestable de l'équilibre des forces entre les belligérants, les grandes puissances ont créé une situation explosive dans toute la Méditerranée, d'autant plus explosive qu'elle se nourrit de l'état de guerre entre les belligérants. En voulant équilibrer les forces des parties en présence, on a abouti à deux résultats aussi détestables l'un que l'autre : on s'est engagé insensiblement dans la grande escalade de l'armement en même temps que l'on continue à organiser l'escalade des petits.

190. Cette situation fait de la Méditerranée le centre d'affrontement des deux plus grandes puissances mondiales; elle oriente les énergies vers des préoccupations militaires plutôt qu'économiques, ce qui est un désastre dans la mesure où les insuffisances du progrès et du développement ouvrent la porte aux aventures politiques intérieures, à l'instabilité, au chaos et au malheur.

191. Désormais, il s'agit moins bien sûr pour les Russes et pour les Américains de quitter cette mer chaude, grouillante d'enseignements et de messages, que pour l'Europe d'y être d'une manière voyante, efficace et exemplaire, afin d'apporter la preuve qu'elle a une conception plus dynamique, plus pacifique, plus exemplaire, plus attrayante à offrir. Avec l'Europe et les grandes puissances, nous voudrions revenir à l'esprit de solidarité et d'entraide magnifique qui a permis la réalisation d'Assouan, et non pas à celui qui a permis à Malte de polariser les puissances militaires, car Malte est considérée plus comme une forteresse stratégique dont il importe de s'assurer le contrôle que comme une communauté humaine qu'il convient d'aider dans son action pour le développement.

192. Dans cette Méditerranée, mère des civilisations, carrefour des races, des idées, des religions, où se rencontrent l'Orient et l'Occident, le Nord avec sa technologie et ses terribles exigences, le Sud avec son sous-développement et ses non moins terribles conséquences, le profane, le sacré, le libéralisme et ses redoutables délices, et le dirigisme et ses schémas simplistes non moins redoutables. Dans cette Méditerranée devenue zone de tempête et arène de désespoir, nous voudrions puiser une source d'inspiration, une nouvelle raison d'agir avec les Européens et ceux qui le voudraient bien à travers le monde, nous voudrions une Méditerranée à l'image de l'univers dont rêve notre jeunesse, une Méditerranée où les relations seraient basées sur les échanges des idées, des expériences et des hommes, une Méditerranée où nous préférons aux rivalités la concurrence pacifique, aux affrontements la coopération et aux engins de guerre l'aide massive et l'assistance technique.

193. Aussi suivons-nous avec un intérêt tout particulier les efforts remarquables de cette Europe qui fait aujourd'hui son ascension communautaire. Nous y voyons l'avènement d'une force qui rassure, et, pourvu qu'elle soit consciente que sa vocation n'est pas seulement de se rassembler de l'Atlantique à l'Oural mais aussi de la Baltique à la Méditerranée, nous sommes convaincus qu'elle rayonnera de tant de chaleur humaine, de paix et de solidarité qu'elle contribuera à éclairer et à jalonner les chemins de l'avenir. A condition que les affaires qui touchent à sa sécurité et à sa coopération, que l'Europe se propose du reste d'examiner à Helsinki, ne soient pas limitées aux problèmes d'hier, à ceux de Berlin, des frontières de la guerre, des pactes

militaires, etc., mais, au contraire, soient étendues aux problèmes brûlants de l'heure, celui du conflit israélo-arabe, de la tension en Méditerranée, de la solidarité entre le Sud et le Nord, nous saluons cette conférence de l'espoir et nous souhaitons qu'elle se tienne aussi rapidement que possible et qu'elle réussisse.

194. Il y a une autre échéance que le monde attend avec quelque impatience, une impatience où la curiosité, l'espoir et une certaine anxiété se mêlent comme pour souligner l'importance de l'événement. Je veux parler de l'admission de la Chine populaire à l'Organisation des Nations Unies en tant que grande puissance, avec les mêmes prérogatives et les mêmes droits que les quatre autres grandes puissances.

195. Pendant longtemps, cette admission se présentait comme un événement-principe; il se pose aujourd'hui comme un événement-source qui pourrait être à l'origine de toute une série d'actes et de conséquences jusqu'ici impensables.

196. Nous prévoyons, en Tunisie, l'entrée de la Chine populaire avec l'état d'esprit de ceux qui entreprennent une longue navigation, difficile et hasardeuse; avec elle, au sein de cette organisation, nous découvrirons bien sûr des rivages nouveaux et peut-être une nouvelle source d'inspiration et une nouvelle raison de travailler qui sera différente et permettra à l'ONU d'aborder ce nouveau quart de siècle avec plus de vigueur et d'autorité.

197. Avec l'admission de la Chine dans la société internationale, il y aura nécessairement une redistribution des cartes et des rôles, une meilleure adaptation de l'ONU et de ses organismes aux mutations que nous vivons, et une vie internationale plus équilibrée, plus diversifiée, donc plus riche. Nous pensons que cette puissance, qui détient la bombe atomique, serait beaucoup plus à sa place à l'ONU, qui se préoccupe du désarmement, qu'en dehors.

198. L'ONU, avec cette admission, trouvera sûrement un second souffle qui s'imposera, sur le double plan politique et moral, comme l'expression la plus authentique de l'élan des hommes et des peuples.

199. Ainsi, portée par la vague de l'avenir, la Chine populaire va-t-elle déferler sur Manhattan avec ses mystères, son ampleur, son immense réserve d'énergie morale et de valeurs nouvelles. Si elle est peut-être maintenant une cause d'incertitudes et d'excès, elle pourrait aussi bien être l'espoir d'un peu plus de lumière et de mesure. Elle pourrait également être le naufrage de l'autorité et de l'espérance. Aujourd'hui absente, sans obligations ni responsabilités dans la vie mondiale, elle fascine, exerce sur les esprits une présence massive et excite l'imagination par sa conception de l'homme et du rôle qu'il doit avoir dans la société.

200. Là-bas, dans la ferveur du maoïsme, un type d'homme nouveau, produit de la Longue marche, du Livre rouge, de la Révolution culturelle et du monolithisme, est en train de s'affirmer. Si pour bon nombre d'hommes il n'est pas le modèle à suivre, il incarne cependant le rejet même de la société dite de consommation, de la société industrielle où la machine et l'ordinateur ont pris le pouvoir et où l'homme tend à être sosifié.

201. Pour la délégation tunisienne, la question de l'admission de la Chine populaire constitue un fait essentiel, celle de Taiwan un fait important. Il serait injuste, peut-être, sur le plan de l'éthique, et aberrant sur le plan politique que, cédant aux exigences d'un pays candidat à l'ONU, on en expulse un autre qui en est Membre. Mais Taiwan, est-ce l'autre? Aurait-elle une existence, une fois la Chine populaire rétablie dans ces droits? C'est la question.

202. La Tunisie, fidèle à ses traditions et à son approche, si elle est appelée à choisir entre une question essentielle et une question importante, choisira la question essentielle, en souhaitant bien sûr que le reste, c'est-à-dire l'autre question, ne soit, selon le mot de Sartre, "l'enfer" de l'ONU. Nous trouverons toujours, en tout cas, le moyen de concilier les forces de rejet et les tendances à la schématisation que semble incarner la Chine populaire, et aussi le moyen de nous adapter à la société et à la vie moderne, à ses exigences et aux nuances qu'elle implique. Notre voie sera dans l'imagination créatrice, l'innovation et non pas dans le rejet systématique que semble, encore une fois, incarner la Chine ou le suivisme aliénant qu'impose souvent le système actuel de la société dite de consommation.

203. Avec les forces qui montent en Europe et ailleurs, avec l'ascension de l'Afrique et de beaucoup de pays en Asie, avec l'éthique du non-alignement dont nous nous réclamons, nous luttons pour les seuls rêves auxquels nous pourrions donner la vie. Le sens de la vie pour nous, c'est le combat pour l'homme. C'est parce que nos airs, nos terres et nos mers ne connaissent pas encore les problèmes d'une pollution qui altère toute vie et qui sont le lot des pays nantis, c'est parce que nos hommes avec leurs tares, leurs misères et leurs mains nues constituent des réserves inépuisables de fraîcheur, de spontanéité et de pureté que nous pouvons porter en nous l'avenir et réaliser nos rêves de développement solidaire, de dignité et d'indépendance, bien sûr dans le cadre international d'une ONU plus efficace, parce que plus souple, plus universelle et plus humaine, une ONU dont nous ne cessons d'exalter l'esprit et de défendre l'action.

204. M. AHOUANMENO (Dahomey) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom de la délégation dahoméenne à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, de vous présenter mes plus vives félicitations pour votre accession à cette haute charge dont seuls vos grands mérites et votre dévouement donnent la mesure. Outre vos nombreuses qualités personnelles, vous êtes ressortissant d'un pays, l'Indonésie, qui nous est cher à plus d'un titre. Car Bandoung 1955 évoque dans l'esprit de l'Asiatique cette époque où le monde afro-asiatique uni et solidaire contre le colonialisme, animé d'une même vigilance contre la domination des peuples et l'asservissement du tiers monde, avait trouvé une raison politique pour la reconquête de sa dignité. Nous nous sentons redevables à votre pays, peuple indonésien et à ses dirigeants, d'avoir une perspicacité et d'avoir compris que le passé nous unissait et que notre force dans la lutte dépendait de notre solidarité.

205. Depuis lors, l'esprit de Bandoung est demeuré vivace car il a mené à l'indépendance la plupart des pays afro-asiatiques et leur a permis de consolider leur souveraineté nationale.

206. Le sort qui lie l'Asie à l'Afrique, transcendant les limites de nos deux continents, s'est allié, au niveau de notre organisation, au pragmatisme et au rationalisme de l'Europe pour parachever l'universalisme de la Charte.

207. Mais, parlant du monde afro-asiatique, je voudrais me tourner un instant vers cet autre illustre Asien, le secrétaire général U Thant, que ses incontestables et nombreuses qualités ont placé à la tête de cette organisation mondiale. La nouvelle nous est parvenue de la décision quasi irrévocable d'U Thant d'abandonner ses fonctions de secrétaire général pour des raisons personnelles. La perspective de ce départ nous accable et nous attriste. Qui, de par le monde, ne se souvient et ne se souviendra longtemps encore de ses louables et laborieux efforts pour la détente en Europe, la consolidation de la paix au Moyen-Orient et la fin des hostilités en Extrême-Orient, apportant ainsi une appréciable et généreuse contribution à la cause de l'humanité ?

208. Enfin, sous peine d'incongruité grave, c'est ici le lieu d'offrir nos vives félicitations au Président sortant, M. Hambro, pour la clairvoyance et le brio avec lesquels il a conduit les débats de cette honorable assemblée.

209. Nous venons de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Comme au lendemain des jours de fête, on serait peut-être tenté de voir en cette vingt-sixième session une période de répit, pour reprendre du souffle et réparer nos forces.

210. Fort heureusement, si la célébration de cet anniversaire a été l'occasion pour nous tous de faire l'autocritique de notre organisation et de dresser le bilan des échecs et des réussites, ce fut également l'occasion d'imprimer un nouvel élan à notre action afin de préparer des conditions meilleures pour la réalisation des objectifs de la Charte.

211. L'élaboration d'un programme d'action [*résolution 2621 (XXV)*] pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*], la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2625 (XXV)*], la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 2626 (XXV)*] sont les bases de notre action future.

212. C'est aux termes de la résolution 1514 (XV) que la plupart des pays africains et asiatiques, aujourd'hui représentés au sein de l'Organisation des Nations Unies, ont pu conquérir leur indépendance et accéder à la souveraineté internationale. Mais c'est également dans l'application de cette résolution que notre organisation aura connu ses plus dures épreuves et enregistré ses plus graves déceptions.

213. N'est-il pas vrai en effet que, au mépris de la morale internationale, faisant délibérément litière des condamnations de l'ONU, l'Afrique du Sud, le Portugal et la Rhodésie, assurés dirait-on de toute impunité, continuent à perpétrer l'ignoble politique de discrimination raciale et d'exploitation de l'homme noir ? Nul n'ignore les graves menaces que font peser sur la paix et la sécurité internationales ces pratiques que la conscience réprouve.

214. Alors que ces derniers temps nous avons constaté avec satisfaction un certain dégel partout où les grandes puissances ont décidé d'intervenir en faveur du rétablissement de la paix, qu'il s'agisse de l'Europe, du Proche-Orient ou du Viet-Nam, le continent africain reste malheureusement encore le théâtre de luttes fratricides d'où l'inspiration du colonialisme n'est pas toujours absente. Les résultats positifs des pourparlers sur le statut de Berlin, l'initiative du Gouvernement des Etats-Unis pour un rapprochement avec la Chine populaire sont autant de faits qui attestent amplement que la conjonction de la bonne volonté et de la persévérance peut déboucher sur les avenues de la paix.

215. Au Proche-Orient, bien que la situation n'incite pas à un optimisme exagéré, les parties en cause paraissent incontestablement désireuses d'aboutir à une solution durable et acceptable pour tous. Qu'il suffise, pour s'en convaincre, de se rappeler l'espoir qu'elles placent en la mission Jarring et l'accueil favorable qu'elles ont fait à l'initiative des 10 sages de l'OUA d'envoyer une mission de quatre chefs d'Etat en Egypte et en Israël, en vue de s'informer et de trouver une solution à la crise. Le Gouvernement et le peuple dahoméens s'associent aux nombreuses voix qui se sont élevées du haut de cette tribune pour souhaiter plein succès à cette mission.

216. Qui nierait l'action discrète et opiniâtre de l'ONU en vue de créer les conditions psychologiques qui ont permis d'enregistrer tous ces résultats ? Mais alors, n'est-ce pas ici le lieu de se demander quelles sont les motivations de l'impuissance de notre organisation lorsqu'il s'agit de trouver une solution aux problèmes de la décolonisation et du racisme sur le continent africain ?

217. On aurait pu croire que, suivant les principes démocratiques de la civilisation occidentale, le Portugal, rejoignant la marche européenne pour la décolonisation, aurait reconnu le droit des peuples à l'autodétermination et se serait départi d'une fiction juridique illusoire qui veut que le Tage prenne sa source dans les monts Kilimandjaro.

218. On aurait pu croire que les nombreux appels à la raison, les condamnations, les sanctions économiques préconisées auraient amené l'Afrique du Sud et la Rhodésie à renoncer à une idéologie déréistrique singulièrement aliénante et mystifiante. Il est, hélas ! désormais permis de penser qu'aucune de ces mesures ne pourra dissuader ceux qui ont décidé de faire fi de la morale et du respect de la personne humaine.

219. On aurait enfin pu croire que, devant tant d'insouciance et de défi, l'ONU aurait, dans un souci de réalisme et de probité, imposé le respect des principes fondamentaux contenus dans la Charte des Nations Unies et auxquels nous avons tous adhéré.

220. Or, les faits sont là qui attestent de l'inefficacité de notre organisation. Mais à cela, quelles explications pouvons-nous donner ? Nul n'ignore que l'impénitence d'un colonialisme que nous avons tant de fois dénoncé bénéficie de concours occultes qui en sont le support essentiel. Nul n'ignore que les sanctions économiques décidées par notre organisation auraient eu des effets bénéfiques si la religion du profit, devenue le leitmotiv d'un monde dur et féroce, n'avait pas eu le pas sur le respect de la personne humaine. Nul n'ignore que certains commerces

inavouables et inavoués concourent, quoi qu'on dise, à encourager et à rassurer des régimes qu'il est humainement difficile d'approuver et de soutenir.

221. Tout se passe comme si les problèmes des petits ne concernaient point les grands. Et pourtant, qui peut jurer que la quiétude des nantis ne sera pas un jour troublée par la trop grande misère des non-nantis ? Alors, que les conseils prennent garde !

222. N'est-ce pas la prise de conscience de cette disparité entre les riches et les pauvres qui a amené notre assemblée à proclamer, il y a de cela 11 ans, la première Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 1710 (XVI)] ? Certes, nous n'avons aucune raison d'être fiers des résultats obtenus au cours de la première Décennie puisque aussi bien nous avons eu à constater, au cours de notre vingt-cinquième session, que le fossé entre les nantis et les non-nantis, loin de se rétrécir, n'a fait que s'élargir, aggravant ainsi l'indigence de ceux dont on devrait pourtant se préoccuper le plus.

223. N'est-ce pas la raison pour laquelle, dans un sursaut d'indignation, notre assemblée a été unanime à proclamer la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] ? Puisse cette proclamation, véritable acte de foi, être le bréviaire de tous pour les années à venir !

224. Si, comme le prévoient la Stratégie internationale du développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les arrangements en cours pouvaient déboucher sur une politique des prix des produits de base, nous pensons que les pays en voie de développement pourraient en tirer un encouragement pour la promotion de leur développement.

225. A propos de l'aide des pays développés aux pays en voie de développement, nous demeurons confiants que les progrès des pourparlers sur le désarmement aboutiront à une conclusion positive permettant de consacrer les ressources ainsi libérées à la coopération internationale et à l'avancement des peuples démunis.

226. Nous apprécions quant à nous l'assistance qui nous est accordée et toute l'aide dont nous bénéficierons dans l'avenir pour améliorer le sort de nos populations et élever leur niveau de vie.

227. Dans le monde entier, il n'est bruit que de l'admission au sein de cette assemblée d'un grand peuple — j'ai nommé celui de la Chine populaire. Ce problème à dimension et à retentissement planétaire polarise à juste titre l'attention et passionne l'opinion mondiale. Que de salive a déjà coulé et coulera davantage encore, car n'est-il pas vrai qu'il n'est ni décent ni réaliste de confiner dans l'isolement et d'ignorer plus longtemps encore l'existence de près de 800 millions d'âmes ? Qui peut établir qu'il est équitable d'exclure délibérément du club international un pays qui représente plus du quart de la population du globe ? Nous pensons quant à nous que le monde se bâtira grâce aux efforts de tous ses fils unis dans un même élan pour la grande croisade, la seule qui vaille, celle de la paix. Aussi bien le Gouvernement dahoméen n'est nullement opposé à voir la Chine populaire siéger dans notre assemblée.

228. Mais, s'il est vrai que la construction de notre monde a besoin de toutes les énergies et de toutes les intelligences, s'il est vrai que l'admission à l'ONU n'a jamais été fonction de la taille et de l'importance du pays concerné alors, alors, au nom de quelle sacro-sainte vérité devons-nous admettre passivement l'exclusion de la République populaire de Chine de la grande famille universelle que constitue notre assemblée.

229. C'est ici le lieu de rappeler que, depuis plus de 20 ans, la République de Chine a concouru loyalement à la solution des nombreux et combien difficiles problèmes qui se sont posés à l'ONU. Qu'on nous permette enfin d'ajouter que, dans ce concours, elle n'a ménagé ni son temps ni sa peine, encore moins sa foi dans le destin de l'humanité.

230. Vingt-cinq ans d'existence des Nations Unies nous apportent la preuve irréfutable que notre planète porte en elle-même toutes les ressources matérielles et toutes les potentialités humaines susceptibles d'en faire un monde de bonheur et de prospérité.

231. La course aux armements fait subir à l'humanité une bien douloureuse et inutile hémorragie. Elle est génératrice du gaspillage d'immenses sommes d'argent qui trouveraient une bien meilleure utilisation dans la lutte contre les nombreuses maladies qui assaillent continuellement une humanité affolée et désemparée qui s'interroge, dans l'amélioration d'une existence déséquilibrée, dans le soulagement des misères qui accablent les pauvres et qui débouchent sur des désordres qui auraient pu être évités si l'on n'avait fait trop patienter les victimes de la faim.

232. Il serait sûrement temps que les biens de la terre profitent à tous ceux qui la peuplent. Que le luxe et le confort où se complaisent les uns n'insultent ni trop ni trop longtemps à la dignité des besogneux qui n'aspirent qu'à avoir du travail et à en tirer un juste profit pour une vie décente.

233. Il serait peut-être temps que ceux que les circonstances ont pu isoler entrent enfin dans la famille de l'ONU.

234. Il serait temps, disons-nous, que notre assemblée, cessant d'être une usine de parlote et de démagogie facile, devienne le creuset où se trempent les énergies et où chacun apprend à se connaître, à mieux se comprendre et, pourquoi pas, à s'aimer, et à se ceindre les reins pour la grande marche, celle de la paix et du développement.

235. Face à tant d'incompréhension, d'intolérance et de férocité, de dureté, de hargne et de haine entre les peuples, je me suis quelquefois souvenu d'une phrase extraite d'une chanson que l'un de mes maîtres m'a enseignée à l'école primaire. Elle est toute simple et peut-être que nous gagnerons tous à la méditer : "Le soleil qui nous éclaire n'est pas fait pour nous voir indéfiniment pleurer."

236. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Inde dans l'exercice de son droit de réponse.

237. **M. SEN** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Le dernier jour du mois de septembre, alors que nous aurions pu exercer le droit de réponse, nous ne l'avons pas fait car

le Pakistan n'a rien dit de nouveau, si ce n'est de tenter, une fois de plus, d'engager l'Inde dans un problème qu'il a été seul à créer. Aujourd'hui nous exerçons notre droit de réponse principalement parce que cette tentative est devenue désespérée et a évolué et que les questions que cette assemblée connaît bien ont été ravivées pour détourner l'attention d'un problème qui a soulevé l'opinion mondiale et a affecté les vies de millions de personnes. Nous ne croyons pas que ce genre de diversion lorsqu'il s'agit d'une situation tragique soit sérieux ou utile.

238. La délégation pakistanaise a blâmé l'Inde pour toutes les difficultés et toutes les afflictions qu'éprouve le Pakistan. Je voudrais assurer cette assemblée que le Pakistan a rarement fait preuve de franchise ou d'un désir honnête de résoudre ses problèmes. Je voudrais toutefois rappeler notre position sur deux ou trois problèmes importants auxquels on a fait allusion.

239. En ce qui concerne le Cachemire, nous avons affirmé à maintes reprises que le seul problème était celui du retrait du Pakistan de la partie occupée du Cachemire, et nous sommes toujours prêts à entreprendre des négociations avec le Pakistan pour atteindre ce but.

240. En ce qui concerne le barrage de Farakka, non seulement des négociations et des entretiens techniques ont eu lieu mais, lorsque nous avons cherché un accord, les événements tragiques du Bengale oriental ont interrompu à toutes fins pratiques ces négociations. Toutefois, il devient clair maintenant que le tollé général provoqué par le Pakistan à propos du barrage de Farakka n'avait pour but que d'encourager les sentiments anti-indiens dans l'est du Bengale. Cette politique a aussi échoué. Nous reconnaissons que nous avons aussi des problèmes d'ordre public, mais nous n'essayons pas de les résoudre en ayant recours au génocide.

241. On a parlé des incidents frontaliers en insistant sur des détails sinistres. Ce matin la délégation pakistanaise s'est donné la peine de tenir une conférence de presse sur des incidents qui auraient eu lieu le 29 septembre. Nous n'avions pas alors le détail des faits concernant ces prétendus incidents. C'est pourquoi j'ai pris les précautions de demander à New Delhi de me les communiquer et voici le télégramme que je viens de recevoir :

“Aucun incident de ce genre n'a eu lieu le 29 septembre. En fait, ce sont les forces armées du Pakistan qui ont bombardé notre territoire et qui ont blessé et tué des gens de notre côté de la frontière depuis plusieurs semaines. L'accusation lancée par Mahmud Ali” — j'aurais dû dire Monsieur Mahmud Ali, veuillez m'excuser, mais c'est un télégramme que m'a adressé le ministère — “de toute évidence est une tentative pour justifier le bombardement du territoire indien par le Pakistan et un prétexte pour lancer une guerre d'agression contre l'Inde. L'Inde a fait preuve de la plus grande retenue en l'espèce. Cela a été compris partout dans le monde. C'est au Pakistan qu'on devrait demander de faire preuve de retenue et de ne pas continuer le massacre de son peuple au Bengale oriental.”

242. D'après les détails fournis, il ressort que 1 000 obus auraient été lancés par l'Inde contre le Pakistan. Je me demande qui les a comptés.

243. C'est là le genre de plainte formulée par le Pakistan. Quant à nous, nous nous sommes plaints plus de 400 fois auprès du Pakistan au sujet de la violation de nos frontières orientales.

244. Il est aussi intéressant de noter que la délégation pakistanaise n'a pas voulu ou osé présenter le détail des activités des forces de résistance au fin fond du Bengale oriental. Ce n'est pas l'Inde qui met en cause l'intégrité territoriale et la souveraineté du Pakistan. Ce sont les Pakistanais eux-mêmes qui n'ont pas accepté le Pakistan tel qu'il est constitué ni la politique poursuivie. Ce n'est pas la peine de blâmer l'Inde pour cela.

245. Nous sommes toujours prêts à coopérer avec le Pakistan pour résoudre tous les problèmes bilatéraux. L'année dernière, et depuis de nombreuses années devant cette instance, le Pakistan a évoqué de nombreux problèmes bilatéraux, mais lorsqu'on propose des négociations, il n'y a pas de réponse.

246. Aujourd'hui, le Pakistan a proposé des négociations bilatérales sur un problème qui lui est propre et qui constitue, comme il le fait valoir à juste titre, un problème entre le Pakistan oriental et le Pakistan occidental. Nous ne voulons pas nous en mêler. Nous ne le pouvons ni ne le voulons. Ceux qui croient que la coopération indienne dans ce domaine est nécessaire devraient comprendre que, si nous nous félicitons de toute coopération avec un pays voisin, on ne doit cependant pas s'attendre que nous coopérons et que nous nous associons avec le Pakistan pour poursuivre un massacre, pour tolérer la suppression des droits de l'homme, pour faire de l'autodétermination — dont le Pakistan ne se lasse jamais de nous parler à propos du Cachemire — une parodie et pour commettre de nombreux actes de brutalité. Rien de surprenant à ce que le *Manchester Guardian* déclare au début d'avril que, la prochaine fois que le Pakistan évoquerait le Cachemire devant cette assemblée, celle-ci s'écroulerait de rire.

247. Qu'a dit le Pakistan aujourd'hui pour encourager les réfugiés à retourner dans leurs foyers et, chose plus importante, pour arrêter l'exode de 33 000 réfugiés par jour vers l'Inde ? Rien. C'est ainsi que s'exprime l'intérêt que le Pakistan témoigne à ses citoyens dont plus d'un million ont été massacrés de façon atroce. Cela est conforme à l'indifférence dont ont été l'objet les personnes tuées par un cyclone l'an dernier au Pakistan oriental. Personne n'est trompé par les grandes proclamations en faveur des droits et valeurs fondamentaux faites par le Pakistan insensible à la valeur des vies humaines.

248. Le représentant du Pakistan s'est particulièrement réclamé de ses origines du Pakistan oriental. Moi aussi je suis né et j'ai été élevé au Pakistan oriental. Il n'y a pas que moi, mais aussi la plupart des ressortissants du Pakistan oriental qui ne seront pas d'accord avec les faits cités par lui et ses analyses. Toutefois, cela concerne sa conscience.

249. Ce n'est pas une question qui devrait provoquer les polémiques. Nous ne souhaitons pas entamer une polémique avec le Pakistan à ce propos. C'est un problème international qui cause énormément d'angoisse. Si le Pakistan veut commencer — ne serait-ce que commencer — à chercher à résoudre ce problème, il doit commencer des

négociations avec les représentants élus du peuple du Pakistan oriental et avec le cheikh Mujibur Rahman. Toute tentative de diviser les éléments patriotiques au Pakistan oriental serait, à notre avis, vouée à l'échec et créerait de nouveaux problèmes. La délégation pakistanaise blâme l'Inde de la résistance des Bengalis contre leurs oppresseurs. Le fait est que cette résistance est organisée par les Pakistanais eux-mêmes, déterminés à lutter pour leur vie et

les droits de l'homme qui sont les leurs. Mon gouvernement ne peut rien faire pour changer leur position ou modifier la marche des choses. Seul un accord politique entre oppresseurs et opprimés peut changer la situation. J'ai le regret de constater que rien dans la déclaration de la délégation pakistanaise ne peut nous en donner l'espoir.

La séance est levée à 18 h 35.

